

PRINCES ET TROUBADOURS DE LA MAISON ROYALE DE BARCELONE-ARAGON

par IRÉNÉE CLUZEL

AVANT-PROPOS. — Il n'est sans doute pas une autre dynastie dont les membres aient témoigné plus de goût pour l'art des vers que les princes de la Maison d'Aragon-Barcelone. Cet intérêt ne s'est pas seulement manifesté par le mécénat : du XII^e au XIV^e siècle, on peut, en effet, recueillir des témoignages réels de leur talent. Il est vraisemblable d'ailleurs qu'une partie seulement de leurs essais poétiques est parvenue jusqu'à nous. Il n'est pas rationnel, croyons-nous, de voir, par exemple, dans la *canço* d'Alphonse II, si parfaite du point de vue technique, la seule manifestation de l'aptitude de ce monarque à «trouver» en langue provençale. Ce poème est sans doute l'aboutissement d'une série de tentatives similaires. On peut en dire tout autant de l'oeuvre mélancolique et charmante attribuée à Constance de Majorque. Les déclarations des chroniqueurs attestent, en outre, que d'autres princes, dont il ne reste rien, ont aussi cultivé la poésie : Jean I^{er} «le Chasseur», ou son grand-oncle Pierre, comte de Ribagorça, pour ne citer qu'eux. Il n'est donc pas trop aventureux de conjecturer que les pièces conservées par les manuscrits ne représentent qu'une partie du bagage poétique des descendants de Jofre ou Guifre *el Pilós*, comte de Barcelone dans la deuxième moitié du IX^e siècle. Cependant, et malgré les injures du temps, les témoignages du talent des princes de la Maison d'Aragon-Barcelone sont relativement nombreux : ils attestent qu'entre 1162 (accession au trône d'Alphonse «le Chaste») et 1410 (mort de Martin I^{er} «l'Humain») sept princes — ou princesses — ont versifié en langue d'oc. Nous savons d'autre part que quatre membres au moins de cette famille ont aussi écrit des poèmes,

[1]

aujourd'hui perdus. C'est donc un total assuré de onze troubadours que la dynastie de Barcelone a fourni en deux siècles et demi ¹.

Il nous a semblé que la réunion de leurs ouvrages pouvait présenter quelque intérêt.

Nous employons volontairement, dans le titre de ce recueil, le mot de «troubadour» qui, linguistiquement, offre un sens précis ² : il désigne, on le sait, les poètes médiévaux qui se sont exprimés en langue d'oc. Or, c'est bien le cas pour nos princes catalans. Certes, les pièces les moins anciennes ne sont pas entièrement exemptes de «catalanismes», peut-être souvent imputables, d'ailleurs, aux copistes. Il n'en reste pas moins évident que nos troubadours royaux — comme aussi, il est vrai, les autres poètes catalans jusqu'au xv^e siècle — ont vu dans la *Koinè* des occitans le moyen normal d'expression poétique ³. Ce goût pour la langue-soeur d'outre Pyrénées confirme les tendances qui, depuis Ramon Borell (mort en 1018), poussaient vers le Nord les comtes de Barcelone ⁴. On sait comment la bataille de Muret (1213), où Pierre II trouva la mort, mit tragiquement un point final à leurs tentatives d'expansion en France méridionale. Toutefois, la ruine de leurs ambitions politiques n'entraîna pas immédiatement une désaffection des Comtes-Rois à l'égard de la langue d'oc, à laquelle, jusqu'à son extinction, la Maison de Barcelone-Aragon restera fidèle.

Après la mort de Martin I^{er} et le compromis de Caspe, l'accession au trône d'Aragon du castillan Ferdinand I^{er} (1412) va favoriser le triomphe de goûts nouveaux. Déjà, dans l'entourage d'Alphonse le Magnanime, plusieurs poètes de cour s'expriment en castillan ⁵. Cette orientation linguistique se confirmera promptement : elle est attestée

1. Alphonse II d'Aragon ; Pierre III ; Raimond Bérenger IV de Provence ; Jacques II d'Aragon ; Frédéric III de Sicile ; Pierre IV d'Aragon ; Constance de Majorque. Les quatre princes dont il ne reste rien sont : Pierre de Ribagorça, frère d'Alphonse IV ; Jean I^{er} le «Chasseur» ; Jacques (III) de Majorque ; Martin I^{er} d'Humain» (Voir : A. Pagès, *La Poésie française en Catalogne...* Toulouse-Paris, 1936, p. 3-44 ; et du même, *La «Vesio» de Bernal de So...*, Toulouse-Paris, 1945, p. 130-31, notes). En ce qui concerne le «Bort d'Arago», que P. Meyer (*Les Derniers Troubadours de la Provence*, Paris, 1871, p. 75) suppose avoir été un fils naturel de Jacques le Conquérant, nous avouons notre scepticisme. Il est pour le moins curieux que son interlocuteur l'interpelle sans façon par le seul mot de «Bort». En l'absence de toute précision sur son identité, nous nous abstenons de comprendre ce «Bort» dans notre liste.

2. Ce critère nous fait exclure Pierre II, qui «tensonna» en français.

3. Voir : Martín de Riquer : *La lengua de los poetas catalanes medievales*, VII^{ème} Congrès International de Linguistique romane, II, Actes et Mémoires, Barcelone, 1955, p. 171-79.

4. Ramon Borell avait épousé Ermesende, fille de Roger le Vieux de Carcassonne, désignée dans un document par l'adjectif *venustissima* (F. Soldevila, *Història de Catalunya...*, tome I, p. 83).

5. Voir : *El Cancionero de Palacio*, éd. F. Vendrell de Millás, Barcelona, 1945.

par le témoignage d'un conteur en langue d'oïl, Antoine de la Sale, qui, vers 1450, fait parler un personnage de la cour d'Aragon « en son langaige castellan »⁶.

AVERTISSEMENT. — I) Les historiens espagnols, suivant qu'ils considèrent le comté de Barcelone ou le royaume d'Aragon, attribuent aux princes prénommés Alphonse, Jacques ou Pierre⁷ des adjectifs numéraux différents. C'est ainsi qu'Alphonse « le Chaste » est désigné comme Alphonse I^{er} (de Barcelone) ou II (d'Aragon). Pour uniformiser et simplifier, nous attribuons aux princes ayant régné sur les Etats d'Aragon-Barcelone le rang qu'ils occupent dans la succession des monarques d'Aragon⁸. Quant au royaume de Majorque, nous estimons qu'il n'a réellement constitué un état indépendant qu'avec le règne de Jacques I^{er}, fils du Conquérant. Cette numérotation, adoptée par A. Pagès⁹, nous paraît logique, puisque, sous le sceptre de Jacques le Conquérant, l'île n'était qu'un domaine de la couronne. La même observation est valable pour le comté de Provence.

II) D'une façon générale, et sauf indication contraire, les textes sont imprimés d'après les manuscrits, dont nous respectons la graphie, en distinguant toutefois « i » de « j » et « u » de « v ». Nous avons collationné ceux de Paris ; pour les autres, nous avons utilisé soit des photocopies soit exceptionnellement des transcriptions diplomatiques. Nous avons arbitrairement choisi parmi les variantes celles qui affectent le sens, en négligeant systématiquement celles qui ne font ressortir que des divergences graphiques ; nous ne nous flattons pas d'ailleurs de n'avoir jamais commis, dans ce domaine, des inconséquences.

III) Les notices qui précèdent les poésies ne s'attachent, en principe, qu'à l'examen sommaire de l'oeuvre littéraire de chaque prince

6. Ed. Guichard, Paris, 1843, p. 115. Toutefois Antoine de la Sale commet évidemment un anachronisme, car, du vivant de Jehan de Saintré (XIV^e siècle), les langues officielles à la cour de Barcelone étaient le catalan et l'aragonais.

7. Après avoir hésité, nous adoptons, pour désigner les Comtes-Rois, suivant l'exemple d'A. Pagès, les formes françaises de leurs prénoms, lorsqu'elles existent. Il était, en effet, difficile, et, de toute façon, arbitraire, de choisir entre les graphies catalanes ou provençales, parfois différentes dans l'usage médiéval et dans l'usage moderne, et qui ne sont pas, d'ailleurs, toujours uniformes dans les manuscrits.

8. Cette décision arbitraire ne préjuge en rien évidemment de l'importance du titre de « Comte de Barcelone » par rapport à celui de « Roi d'Aragon » (Voir à ce sujet : J. Calmette, *La question des Pyrénées et la Marche d'Espagne au Moyen Age*, Paris, 1947, p. 36).

9. *Chronique catalane de Pierre IV d'Aragon III de Catalogne...*, Toulouse-Paris, 1942, p. II, note 3, et p. 417, note à la page 106.

ou monarque. Nous en avons exclu les données purement biographiques, en nous limitant à indiquer les dates de début et de fin de règne ¹⁰.

10. Nous renvoyons une fois pour toutes au bel ouvrage de F. Soldevila, *Història de Catalunya*, I, Barcelona, 1934. Certains travaux postérieurs de ce même érudit et de quelques autres ont été consacrés aux comtes de Barcelone et aux comtes-rois (*Biografies catalanes*, série històrica, Editorial Teide, Barcelona, vol. I à VII).

I

ALPHONSE II D'ARAGON

(1162-1196)

Les historiens de la Catalogne donnent à ce monarque le surnom de «Chaste». Il est certain que le bien-fondé de cette appellation peut être discuté. Nous nous proposons d'examiner le problème, en nous limitant à l'étude des textes provençaux où le roi est cité. Ils sont assez nombreux et contradictoires. Tout d'abord, nous trouvons des allusions à Alphonse II dans plusieurs *Vidas* ou *Razos* consacrées aux troubadours suivants ¹ : Arnaut de Mareuil, Bertran de Born, Folquet de Marseille, Guillem de Cabestaing, le Moine de Montaudon, Peire Raimon de Toulouse, Peire Rogier, Peire Vidal, Uc Brunet ². En

1. Nous tenons compte des observations d'A. Jeanroy (*La poésie lyrique des troubadours*, Toulouse-Paris, 1934, I, p. 190-92), qui rectifient le travail de M. Milá y Fontanals (*De los trovadores en España*, Barcelona, 1861, p. 84-115). Ce dernier mentionnait, en effet, parmi les protégés du roi, Marcabru, évidemment antérieur à ce règne, et Guillem Rainol d'Apt, sans doute postérieur, puisqu'il fait allusion à la mort de Pierre II (Pillet, 231, L^a). Il faut probablement aussi exclure *Certan* (Pillet, 113 et 135, 2; voir : Milá, *op. cit.*, p. 115, note de la page 114); suivant P. Meyer (*Op. cit.*, p. 57, note 3), suivi par Pillet, il s'agirait d'Henri I de Rodez.

2. Jeanroy (*Op. cit.*, I, p. 192, note), sans doute d'après Andraud (*La vie et l'oeuvre du troubadour Raimon de Miraval*, Paris, 1902, p. 7), ajoute le troubadour Uc de Saint Circ. Mais, pour les derniers éditeurs des Biographies provençales (J. Boutière et A. H. Schutz, Toulouse-Paris, 1950, p. 426, note), «le bon rei Amfos» de la biographie d'Uc de Saint Circ est Alphonse VIII de Castille. C'est aussi notre avis. Par ailleurs, Andraud (*op. cit.*, p. 7) omet Bertran de Born et Guillem de Cabestaing. En outre, Jeanroy fait certainement une confusion en écrivant : «...Alfonse n'a peut-être pas été le héros des scandaleuses aventures que lui prêtent (les Biographies) de Peire Vidal et de Raimon de Miraval» (*Op. cit.*, I, p. 190). Vérification faite, la *Vida* de Peire Vidal ne prête aucune scandaleuse aventure à notre monarque; quant aux *Razos* concernant à la fois Peire Vidal et Raimon de Miraval, c'est Pierre II — et non Alphonse — qu'elles mettent en scène (Boutière et Schutz, *op. cit.*, p. 303; voir page 297, et Andraud, *op. cit.*, p. 128). Nous excluons donc Raimon de Miraval, dont le sirventès «Pillet, 406, 11» contrairement à l'opinion de Milá (*op. cit.*, p. 114), concerne Alphonse VIII de Castille (Andraud, *op. cit.*, p. 70-71).

négligeant certaines allusions anodines des textes relatifs à Folquet de Marseille ³ et à Uc Brunet ⁴, on peut classer les documents en deux catégories : ceux qui sont hostiles et ceux qui sont favorables au roi. Nous rangeons dans la première catégorie les Biographies d'Arnaut de Mareuil, et surtout de Bertran de Born. Cette dernière, en particulier, est très violente : elle présente le souverain comme un ami déloyal, un amant perfide et cynique, un être vénal, cruel et sans foi à l'occasion ⁵. L'outrance même de ces accusations suffirait à les rendre suspectes. On sait d'ailleurs le peu de crédit que méritent, d'une façon générale, les Biographies. Dans le cas qui nous occupe, les *vazos* ne font que développer les assertions de Bertran de Born «fauteur systématique de discorde... condottière besogneux et sans scrupule» ⁶. Tous les autres textes sont favorables au roi ; il nous apparaît comme un souverain ami des lettres, généreux, galant et chevaleresque ⁷. On peut ajouter qu'il pratiquait magnifiquement le pardon des injures, puisqu'il admirait ouvertement Bertran de Born ⁸. En étudiant les témoignages laissés par les troubadours eux-mêmes, nous relevons aussi de graves contradictions au sujet de la personnalité d'Alphonse II. Nombreux furent les poètes qui ont entretenu avec lui des relations, bonnes ou mauvaises. Aux noms cités à propos des Biographies, il faut ajouter : Aimeric de Sarlat, Arnaut Daniel ⁹, Guillem de Berguedan, Guiraut de Borneill, Guiraut (ou Guerau) de Cabrera ¹⁰, Guiraut del Luc, peut-être Pons de Capdeuil ¹¹, Raimbaut de Vaqueiras, peut-être Raimbaut d'Orange ¹², et Raimon Vidal de Besalú. On peut donc retenir comme à peu près assuré un total de dix-

3. Boutière et Schutz, p. 102 et 104.

4. Ed. Boutière-Schutz, p. 327.

5. Ed. Boutière-Schutz, p. 52-53 et 59-61.

6. A. Jeanroy, *op. cit.*, II, p. 199.

7. Ed. Boutière-Schutz, p. : 99, 163-64, 171-72, 216, 230, 233, 246-47.

8. Ed. Boutière-Schutz, p. 35.

9. Suivant R. Lavaud (*Annales du Midi*, n.º 89, janvier 1911, p. 9), l'activité d'Arnaut Daniel s'est exercée entre 1180 et 1200, et l'on sait que ce troubadour a séjourné en Aragon-Catalogne (R. Lavaud, *Annales du Midi*, n.º 86, avril 1910, p. 176). Il est donc très vraisemblable qu'Arnaut Daniel ait bien célébré Alphonse.

10. Guiraut de Cabrera a vécu sous le règne d'Alphonse, mais nous ne pensons plus qu'il fasse allusion au roi dans son «Enseignement» (Voir notre article : *A propos de l'«Ensenhamen» du troubadour catalan Guerau de Cabrera*, «Boletín de la Real Ac. de Buenas Letras de Barcelona», XXVI, 1954-56, p. 87).

11. La «chanson de croisade» (Pillet, 375, 22) est adressée à Pierre II (Jeanroy, *op. cit.*, I, 192, note). Les dates probables de l'activité de ce troubadour (1196-1220) font conjecturer qu'il n'a pas célébré Alphonse.

12. Suivant Mr. W. T. Pattison (*The Life and Works of the troubadour Raimbaut d'Orange*, Minneapolis, 1952, p. 183).

neuf poètes¹³. Dans ce nombre, trois seulement expriment à l'égard d'Alphonse II des sentiments d'hostilité : Bertran de Born¹⁴, Guillem de Berguedan¹⁵, et Guiraut del Luc¹⁶. Nous avons noté le faible degré de confiance qu'il faut accorder à Bertran de Born. Guillem de Berguedan fut, lui aussi, un autre «condottière», ou plutôt un mercenaire, entièrement dénué de sens moral, et manquant de toute mesure lorsqu'il s'agissait d'insulter et de diffamer. C'était d'ailleurs un vassal remuant, en rébellion contre son roi. Il ne peut donc être regardé comme impartial, et son témoignage est sans valeur. Quant à Guiraut del Luc, rappelons que ses opinions sont éminemment suspectes, puisqu'elles traduisent uniquement son attachement au roi de Castille, qui le protégeait. Si Raimbaut de Vaqueiras ne peut être classé parmi les admirateurs enthousiastes du roi, il serait exagéré de voir en lui un violent adversaire. Dans le sirventés «Pillet, 392, 22», d'ailleurs assez obscur, et qu'on peut dater aux environs des années 1176-77¹⁷, le troubadour manifeste bien plus son amitié envers Guillaume IV de Baux que son inimitié à l'égard d'Alphonse : il lui reproche seulement de ne pas intervenir contre le comte de Toulouse¹⁸. De même, dans le sirventés «Pillet, 392, 11»¹⁹, ses reproches sont, pour le même motif, exprimés en termes mesurés et discrètement élogieux. En somme, les accusations de mauvaise foi portées notamment contre le roi par l'abbé Millot²⁰ ne reposent que sur les injures calomnieuses de Bertran de Born et de Guillem de Berguedan. Les autres troubadours, si nous exceptons Guiraut del Luc, chantent à l'envi les louanges d'Alphonse. Bon, courtois, preux, courageux, tels sont les

13. Andraud (*op. cit.*, p. 7) ajoute : Cadenet, Elias de Barjols et Pistoleta. Nous ne le suivons pas : Cadenet paraît avoir célébré Pierre II (Ed. C. Appel, p. 18). C'est d'Alphonse II de Provence qu'il est question dans la Biographie d'Elias de Barjols (Ed. Boutière-Schutz, p. 92). Quant à Pistoleta, nous pensons, avec Niestroy (*Der Trobador Pistoleta*, Halle, 1914, p. 3), qu'il a chanté Pierre II. A. Jeanroy se contredit au sujet de ce dernier poète : il cite Pistoleta comme client d'Alphonse (*op. cit.*, I, p. 191) et de Pierre II (*op. cit.*, I, p. 413).

14. Pillet : 80, 23 ; 80, 28 ; 80, 32 ; 80, 35. Dans «80, 28», on relève une allusion à la personne du roi : «...un senhor flac e gran...»

15. Pillet : 210, 4. ; 210, 17 ; 210, 17. ; 210, 20. Les accusations les plus circonstanciées se trouvent dans «210, 17» : «Reis, s'anc nul temps...»

16. M. de Riquer : *El trovador Guiraut del Luc*, «Boletín de la R. Ac. de Buenas Letras de Barcelona», XXIII, 1950, p. 209.

17. Milá y Fontanals, *op. cit.*, p. 86.

18. Voici les vers pouvant désigner Alphonse II : «...c'ucimais es bels e grans / e' per semblanz / als enemics salvatges / e'l poders e'l paratges / taing qu'a bon pretz s'egaill...» (Mahn, *Gedichte...*, n.º 610). C'est, dans le fond, un véritable éloge. Notons que l'allusion à la personne du roi est d'accord avec l'expression de Bertran de Born.

19. Mahn, *Werke...*, I, p. 360.

20. *Histoire littéraire des troubadours*, I, p. 132 : «Ses vices et surtout sa mauvaise foi étoient capables de le décrier aux yeux du public».

adjectifs accolés au nom du roi (ou à son titre) par Aimeric de Sarlat²¹, Arnaut de Mareuil²², Folquet de Marseille²³ et Guiraut de Borneill²⁴. C'est encore le *pretz* et la générosité du souverain que chante Arnaut Daniel²⁵. Raimon Vidal de Besalú parle avec nostalgie de ce roi *qui tan valc et servic*²⁶. On peut de même voir un éloge implicite dans une pièce du moine de Montaudon²⁷. Quant à Peire Vidal, il cite quatorze fois soit un roi *Amfos* soit le roi «d'Aragon». Trois citations ont sans doute pour objet Pierre II²⁸, et deux autres probablement Alphonse VIII de Castille²⁹. Les dix qui restent³⁰ semblent concerner Alphonse II. Elles sont, en général, très élogieuses. Peire Vidal décerne au monarque les adjectifs suivants : *bas, francs, valent, car, ric, cortes*. Il souligne sa générosité (Pillet, 364, 2), son mérite (Pillet, 364, 42), sa *mesura* (Pillet, 364, 40) et ses vertus guerrières (Pillet, 364, 18). On peut noter, au passage, que la reine Sancha, femme d'Alphonse II, est évoquée dans les mêmes termes flatteurs (Pillet, 364, 42)³¹. Nous arrêterions là ces considérations si Mr Pattison, comme nous l'avons noté ci-dessus, ne voyait une allusion au roi dans les vers suivants de Raimbaut d'Orange : «...que'l reis non a cor d'ufana, / a parven ni a semblan, / i qar absol

21. Pillet, II, 1. Voir : R. Lavaud, *Les trois troubadours de Sarlat*, Périgueux, 1913, p. 2. Mais un doute peut subsister sur l'identité du roi d'Aragon, puisque le troubadour cite en même temps Guillem (VIII) de Montpellier (1172-1204).

22. Pillet, 30, 1. Voir : Ed. R. C. Johnston. Paris, 1935, p. 123. L'activité d'Arnaut de Mareuil s'étant exercée entre 1171 et 1190 (Ed. Johnston, p. XVII), le roi de la *lornada* est certainement Alphonse.

23. Pillet, 155, 5 et 15. Voir : Ed. S. Stronski, Cracovie, 1910, p. 13-14 et 85. Dans la deuxième pièce, Folquet loue surtout la «droiture» du roi, ce qui contraste évidemment avec les affirmations de Millot. (...qu'el no crey saubes fallir / a null home que y an ab cor valen...)

24. Pillet, 242, 2. Voir : Ed. Kolsen, Halle, tome I, 1910, p. 178. Nous négligeons les pièces «Pillet, 242, 15» et «242, 48», où Milá y Fontanals voyait un éloge du roi ? Elles ne font, en réalité, que de vagues allusions à un roi ou à un *Senher cui serf Aragos*.

25. Pillet, 29, 13. Voir : R. Lavaud, *Annales du Midi*, n.º 86, p. 170.

26. Milá y Fontanals, *op. cit.*, p. 337 (pièce : *Abrils issia...*). Il est probable d'ailleurs que Raimon Vidal ne parle du roi que par oui-dire, car ce troubadour n'a sans doute atteint l'âge d'homme que sous le règne de Pierre II.

27. Pillet, 305, 11. Voir : (R. Lavaud), *Les Troubadours Cantaliens*, Aurillac, 1910, II, p. 280. Dans cette pièce, Saint Julien, patron de l'hospitalité, déclare : «En Cataloign'ai totz mos ces / Ei sui amatz...».

28. Pillet, 364, 8 ; 364, 13 ; 364, 38.

29. Pillet, 364, 17 ; 364, 39.

30. Pillet, 364, 2 ; 364, 10 ; 364, 12 ; 364, 16 ; 364, 18 ; 364, 24 ; 364, 34 ; 364, 40 ; 364, 42 ; 364, 47.

31. Suivant A. Jeanroy (*op. cit.*, I, p. 193, note), Guillem de Berguedan aurait fait aussi l'éloge de la reine Sancha (Pillet, 210, 20). M. de Riquer (*El trovador Guillem de Berguedán y las luchas feudales de su tiempo*, Castellón, 1953, p. 9) pense plus justement qu'il s'agit d'Eléonore de Castille, femme d'Alphonse VIII. Quant à Bertran de Born, c'est bien la reine Sancha qu'il célèbre dans le sirventès «Pillet, 80, 32», pour tant si dur à l'égard d'Alphonse II.

novia tiran...» (Pillet, 389, 33). Ce serait une protestation, assez discrète d'ailleurs, contre la rupture des fiançailles d'Alphonse II et d'Eudoxie Commène, fille de l'empereur de Byzance. Toutefois, l'éru- dit américain ne présente son opinion que comme une conjecture, au demeurant fort admissible.

On doit, en outre, tenir compte de l'étude récente de Mr. M. de Riquer sur le roman de *Jaufre*³². L'auteur est catégorique : «...el *Jaufre* es escrito por un poeta de la corte de Alfonso II y a él dedicado...» Il faut donc, si l'on admet cette conclusion solidement fondée sur des arguments ingénieux et convaincants, ajouter l'auteur anonyme (ou plutôt les auteurs anonymes) de *Jaufre* à la liste des troubadours qui ont célébré Alphonse.

Enfin, suivant Milà y Fontanals³³, le troubadour Pons Barba aurait également chanté Alphonse II dans le sirventés «Pillet, 374, 2». Mais nous croyons que le monarque évoqué dans la strophe V de la pièce est Alphonse VIII de Castille, puisque la *tornada* paraît opposer précisément à ce dernier souverain le roi d'Aragon : «... Rey d'Aragon *torne*m a vos...».

En conclusion, les témoignages hostiles à Alphonse II émanent de personnalités dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne sont guère dignes de foi. Si l'on peut donc sans doute faire des réserves sur le bien-fondé du surnom attribué par les chroniqueurs à notre Alphonse II, nous estimons cependant qu'il n'a pas été le potentat cynique, luxurieux et sans foi, mis notamment en scène par le biographe provençal de Bertran de Born.

Les deux poèmes que lui attribue la tradition manuscrite témoignent d'un réel et sûr talent. La *canço* (Pillet, 23, 1) est un modèle de pièce courtoise, écrite dans une excellente langue littéraire, au style élégant et fluide. Rien ne permet de lui donner une date. On retrouve les mêmes qualités dans les couplets que le roi échangea avec Guiraut de Borneill (Pillet, 23, 1.^a) pour défendre la position des *ricx* dans les problèmes de casuistique amoureuse. Comme on relève chez Raimbaut d'Orange, mort en 1173, un écho des idées exprimées par le roi, la pièce doit être antérieure à cette date³⁴.

32. *Los problemas del «Roman» provençal de «Jaufrés»*, dans «Recueil de travaux offert à Mr. Clovis Brunel», Paris, 1955, p. 444-47.

33. *Op. cit.*, p. 432.

34. W. T. Pattison, *The troubadours of Peire d'Alvernha's satire in Spain*, «Publications of the Language Association of America», I, 1935, p. 20. Suivant Mr. B. Panvini, *Guirardo di Bornelh, trovatore del sec. XII*, Catania, 1949, p. 111, le débat entre Alphonse II et le «maître des troubadours» serait de 1172. On ignore la date exacte de la naissance du roi (1157 ? 1154 ? 1152 ?). En tout état de cause, il s'exerça de bonne heure à l'art des vers (Voir l'étude citée de Mr. de Riquer sur le Roman de *Jaufre*, p. 444, note 2).

1

CANSO

Manuscrits: C, 360 ; D, 86 ; I, 108 ; K, 94 ; R, 21 ; c, 61 (Peire Vidal).

Editions diplomatiques: M. Pelaez, *Il Canzoniere Provenzale «c»* (Studj di Filologia Romanza, tome VII, p. 347).

Editions: Raynouard, *Choix des poésies originales des troubadours*, III, p. 118 ; (Rochegude) *Parnasse Occitanien*, p. 37 ; Mahn, *Werke...*, I, p. 126 ; Milá y Fontanals, *De los trovadores...*, 1ère éd., p. 264 ; Bartsch, *Chrestomathie...*, 2ème éd., colonne 81 ; Martín de Riquer, *La lirica de los trovadores*, Barcelona, 1948, p. 312.

Texte et graphie: C (K pour les vers 2-8, à l'exception du premier mot du vers 2. Ces vers, par suite de l'arrachement d'une miniature, manquent actuellement dans C. Le son «k» étant indifféremment noté par «qu» ou par «q» dans ce manuscrit, nous en normalisons la graphie).

- I Per manhtas guizas m'es datz
 joys e deportz e solatz,
 que per vergiers e per pratz,
 e per foillas e per flors,
 e pel temps qu'es refrescatz, 5
 aug alegrar chantadors ;
 mas al mieu chan neus ni glatz
 no'm notz, ni m'ajud'estatz
 ni re, for Dieu et Amors.
- II E pero ges no'm desplatz 10
 lo belh temps ni la clardatz,
 ni'l dous chans qu'aug pels playssatz
 dels auzelhs, ni la verdors,
 qu'ayssim suy ab joy lassatz
 ab una de las melhors : 15
 en lieys es sens e beutatz,
 per qu'ieu li do tot quan fatz,
 e joys e pretz et honors.
- III En trop ricas voluntatz
 s'es mos cors ab joy mesclatz ! 20
 Mas no sai si s'es foudatz
 o ardimens o paors,
 o grans sens amezuratz,

2. deporz. 3. praz. 8. ajuda. 14. Bartsch lit (ou corrige) : al joi.

- o si s'es astre d'Amors,
qu'anc, de l' hora qu'ieu suy natz, 25
mays no'm destreys amistatz
ni'm senti mals ni dólors;
- IV Tan mi destrenh sa bontatz
sa *proez'e* sa beutatz
qu'ieu n'am mais sofrir em patz 30
penas e dans e dolors
que d'au^{tra}, jauzens amatz,
grans bes faitz e grans secors ;
sos homs plevitz e juratz
serai ades, s'a lieys platz, 35
davan totz autres senhors.
- V Quan mi membra dels comjatz
que pris de lieys, totz forsatz,
alegres suy et iratz,
qu'ab sospirs mesclatz de plors 40
me dis : «Belhs amicx, tornatz,
«per merce, vas me de cors!»
Per qu'ieu tornaray viatz
vas lieys, quar autr'embayssatz
no m'es delietz ni sabors. 45

VARIANTES

- I — 1. D : p. m. g. es d. 2. K, I, c : gaug e d. e s. (c : gauz). 3. D : le premier mot «que» manque. 5. D : e per t. qu'es refresiz ; c : e per t. 6. D, R : vey a. c. 8. D : no maiuda ni estatz ; R : no maiuda ni estatz ni res for dieus amors ; c : nom noitz ni maue (sic). 9. D : ne res mas d. ; K, I : ni res mas d. ; R, c : manque.
- II — 10. D, I, K : e per ço ; R : e p. gel n. ; c : e p. g. non d. 12. I, K, c : n. d. c. ques p. p. 13. c : ni lauandors. 14. D, c : qar sim soi a. i. l. ; I, K : son ab i. (R : soy). 16. I, K, c : quen l. e. 17. D : tot qür f. ; c : «fatz» manque. 18. D : lolo ioi el prez e las honors ; I, K : iois els pres e las h. ; c : els iois els pros els h.
- III — 19. R : «voluntatz» manque. 20. D : ses mes c. ; I, K, c : ab i. laisatz (c : lasaz) ; R : ans (?) au lieu de : cors. 21. D : si es folteiz ; I, K : m. non s. s. ses feudatz ; c : m. non s. si fez foudaz. 24. D, c : o si es a.
- IV — 25. D : car des lora qant fui naz ; c : fui n. 26. D : non d. s'a. ; c : non d. a. 27. c : sentim. 28. D, c : t. mè d. s. beltaz (c : beutaz) ; I, K : destreis s. beutatz ; R : can m. d. 29. D : proesa e s. bontatz ; I, K :

29. proezae s.

- bontatz ; c : sa proeça sa (le dernier mot manque) ; R : sa prese s. b. 31. I, K : penans. 32. D : dautras iauuenz a. ; K : iazens. 34. I, K : sieus son pleuitz e iuratz. 35. D. sa li p. ; I, K : e serai a. seis (sic) p. ; c : seu a. sa lui p. 36. D : deuan toz autraz (sic) s. ; I, K, c : denan t. a. s.
- V — 37. D : quant me menbra ; I, K : le poème se termine au vers 36 ; c : tan ni m. des conjaz. 38. D : que p. d. l. ; R : q. près de l. 39. D : a. s. es. i. 40. c : «qu» manque. 42. D : p. m. vers m. ; c : v. mi. 43. D : per que t. ; c : per qieu tornerai vaz. 44. D : vers lei qautres ambaissaz ; c : leis qar autre baratz. 45. D : non es delez ni soiors ; R : nom deleytz ; c : non mes deletz ni soiors.

TRADUCTION

I. De maintes façons me sont donnés joie, divertissement et plaisir, car, parmi les vergers et les prés, dans les feuilles et les fleurs, à cause du temps qui s'est rafraîchi¹, j'entends les chanteurs se réjouir. Mais ni la neige ni la glace ne nuisent à mon chant ; de même, ni l'été ni nulle autre chose ne me viennent en aide, si ce n'est seulement Dieu et Amour.

II. Et cependant, tout cela ne me déplaît pas : ni le beau temps ni la clarté, ni le doux chant des oiseaux, que j'entends dans les haies, ni la verdure, puisque je me suis joyeusement lié à l'une des meilleures (dames). En elle se trouvent esprit et beauté, en même temps que la joie, le mérite et l'honneur, et c'est pourquoi je lui donne tout ce que je fais.

III. En de trop nobles désirs je me suis joyeusement engagé. Mais je ne sais si c'est folie, hardiesse ou crainte, si c'est bon sens justement mesuré ou bien si c'est mon étoile d'amour, car, depuis l'heure où je suis né, jamais l'Amour ne m'a si violemment étreint et je n'ai jamais ressenti de tels maux ni de telles douleurs.

IV. Si fort me tourmentent sa bonté, sa valeur et sa beauté que j'aime mieux souffrir en paix les tourments, les peines et les douleurs, plutôt que recevoir d'une autre dame, amant favorisé, de grands bienfaits et de grands secours. Je serai toujours, s'il lui plaît, son vassal engagé et lié par serment, en tête de tous les autres seigneurs.

V. Lorsqu'il me souvient du congé que j'ai pris d'elle, tout-à-fait malgré moi, je suis joyeux et triste, car, avec des soupirs mêlés de pleurs, elle m'a dit : «Bel ami, revenez de grâce promptement vers moi!» Aussi, je revendrai promptement vers elle, car nulle autre démarche ne peut être pour moi joie ni plaisir.

1. On peut aussi comprendre : «...à cause des vergers et des prés, des feuilles et des fleurs... etc...».

TENSON AVEC GUIRAUT DE BORNEILL

Manuscrits: D^a, 199 ; I, 154 ; K, 140 ; Q, 8.

Editions diplomatiques: Mahn, *Gedichte...*, n.º 822 (I) ; G. Bertoni, *il Canzoniere provenzale della Riccardiana*, Halle, 1906, p. 17 (Q).

Editions: Milá y Fontanals, *De los trovadores...*, p. 340 (attribué à Pierre II) ; A. Kolsen, *Sämtliche Lieder des trovadors Giraut de Bornelh*, Halle, 1910, I, p. 378 ; Martin de Riquer, *La lírica...*, p. 315.

Texte et graphie: K (A. Kolsen a donné de cette tenson une édition critique fondée sur le ms. D ; c'est pourquoi nous imprimons ici la leçon de «K», en normalisant la graphie du son «k», noté indifféremment «qu» et «q» dans le manuscrit).

I [Guiraut] : Bem plairia, Seingner Reis,
 ab que'us vis un pauc de lezer,
 que'us plagues que'm dissessetz ver
 se'us cujatz qu'en la vostr'amor
 a bona domna tant d'onor 5
 con d'un autre [pro] cavallier ;
 e non m'en tengas per guerrier,
 anz mi respondes franchamen.

II [Lo Reis] : Girautz de Borneill, s'ieu mezeis
 no'm defendes ab mon saber, 10
 ben sa[i] ves on voles tener !
 Per so ben vos tenc a follor
 se'us cujatz que per ma ricor
 vailla menz a drut vertadier.
 Aissi vos pogratz un denier 15
 adesmar contr'un marc d'argen.

III [Guiraut] : Si m sal Dieus, Seigner, mi pareis
 de domna qu'entent e valer
 que ja non failla per aver,
 ni de rei ni d'emperador 20
 non fassa ja son amador :
 so m'es vis, ni no'ill a mestier,
 car vos, ricome sobransier,
 non voles mais lo jauzimen !

- IV [Lo Reis] : Girautz, e non esta genseis
si'l rics sab onrar ni temer
 si donz, e'l cor ab lo poder
 l'ajosta? Co'l te per seingnor
 preza'l doncs menz per sa valor,
 se mal no'l *troba ni* sobrier?
 Ja sol om dir, el reprovier,
 que cel que val mais e mielz pren? 25 30
- V [Guiraut] : Seingner, mot pren gran mal domneis
 quan pert la cug'e'l bon esper :
 que trop val enan del jazer
 l'afars del fin entendedor!
 Mas, vos, ric, quar es plus *major*,
 demandas lo jaizer premier.
 E domn'a'l cor sobreleugier
 c'ama cellui que noi enten. 35 40
- VI [Lo Reis] : Girautz, anc trop rics nom depeis
 em bona domna conquerer,
mas en s'amistat retener
 met ben la *fors'e* la valor.
 Si'l ric se *fan* gualiator
 e tan non amon huei con ier,
 de mi non creas lausengier,
 qu'eu am las bonas finamen. 45
- VII [Guiraut] : Seingner, de mon Solatz de Quier
 volgra ben, e d'En Topinier,
 c'amesson domnas a presen! 50
- VIII [Lo Reis] : Guirautz, hoc ben, d'amar leugier!
 Mas a mi non dones parier,
 qu'ieu n'ai guazaighat per [un] cen.

26. sils. 30. trobam. 37. majer. 43. mes. 44. forsa.
 45. fou, ou : sou?

TRADUCTION

I. Il me plairait beaucoup, Seigneur Roi, à condition de vous trouver lorsque vous avez un peu de loisir, qu'il vous fût agréable de me dire en vérité si vous pensez qu'une aimable dame obtienne par votre amour autant d'honneur que par celui d'un autre preux

chevalier : et ne me regardez pas pour cela comme un adversaire, mais répondez-moi franchement !

II. Guiraut de Borneill, si je ne me défendais pas moi-même, avec ma science, je sais bien où vous voulez en venir. Aussi, je vous impute à folie de croire que, par le fait de ma noblesse, je vaille moins en qualité d'amoureux sincère¹. Vous pourriez de la même façon estimer plus un denier qu'un marc d'argent !

III. Que Dieu me protège, Seigneur ! Il me semble, en ce qui concerne une dame qui recherche la valeur, qu'elle ne doit jamais succomber pour de l'argent, ni faire son amant d'un roi ou d'un empereur ; c'est mon avis, et cela ne lui rendrait guère service : car, vous, nobles hommes arrogants, vous ne voulez jamais que la jouissance !

IV. Guiraut, et cela n'est-il pas mieux si le noble sait honorer et respecter sa dame, et s'il assemble pour cela son cœur et sa puissance ? Parce qu'il est son seigneur, doit-elle moins le priser pour sa valeur, si elle ne le trouve ni désagréable ni arrogant ? On a coutume de dire, dans le proverbe, que celui qui vaut davantage obtient davantage.

V. Seigneur, la galanterie subit un grand dommage en perdant la pensée et la bonne espérance : car la conduite d'un parfait amoureux est bien meilleure avant la jouissance. Mais, vous, les nobles, comme vous êtes plus puissants, vous demandez d'abord la jouissance ! Et la dame qui aime celui qui ne s'entend pas à l'amour a le cœur beaucoup trop léger.

VI. Guiraut, jamais, je ne me suis ait passer pour très noble² afin de conquérir une plaisante dame, mais je mets bien ma puissance et ma valeur à conserver son amour. Si les nobles se font trompeurs et n'aiment plus autant aujourd'hui qu'hier, n'écoutez pas, à mon sujet, le médisant, car j'aime parfaitement les dames plaisantes.

— Seigneur, je voudrais bien que mon « Solatz de Quier » et mon seigneur « Topinier »³ aimassent les dames sans arrière-pensée !

— Guiraut, oui, certes, s'il s'agit d'un amour léger ! Mais, pour moi, ne me jugez pas semblable à eux, car j'ai (dans ce domaine) gagné cent pour un !

1. M. de Riquer (*La lirica...*) traduit : «...valgo menos que un enamorado verdadero».

2. M. de Riquer (*La lirica...*, p. 317) : «...nunca presumí de demasiado poderoso en conquistar a una buena dama... Nous préférons traduire en nous référant à Lévy (*Petit dictionnaire...*) : «depenker, V. réfl. : se donner pour».

3. M. de Riquer (*La lirica...*, p. 317, note) pense que le *senhal* «Solatz de Quier» peut désigner le comte Roger de Foix. Le personnage désigné sous le nom de «Topinier» est inconnu.

II

RAIMOND BERENGUER IV
DE PROVENCE

(1209-1245)

Le caractère sérieux et dévot du comte de Provence¹, petit-fils d'Alphonse II d'Aragon, est notamment attesté par deux *planhs* anonymes composés à l'occasion de sa mort². Cependant, il ne faudrait pas en conclure que son austérité répugnât aux jeux poétiques ni même à des plaisanteries qui ne sont pas toujours du meilleur goût. On compte, en effet, de nombreux troubadours parmi les clients de la cour d'Aix. Si nous négligeons même quelques nobles chevaliers, poètes de circonstance, comme Blacatz ou Gui de Cavaillon, nous pouvons citer : Aimeric de Belenoi³, Arnaut Catalan⁴, Bertran d'Alamanon⁵, Elias de Barjols⁶, Guillem Montanhagol⁷, Guiraut de Borneill⁸,

1. Nous renvoyons, pour tout ce qui concerne le gouvernement et l'administration de Raimond Bérenger, à l'ouvrage de F. Benoît, *Recueil des Actes des Comtes de Provence appartenant à la Maison de Barcelone...*, Monaco-Paris, 1923, 2 vol., I, p. XXIV-XXXVI notamment.

2. Pillet, 330, 1.^a et 421, 5.^a Bartsch (10, 1) avait attribué le premier à Aimeric de Peguïlhan. N. Zingarelli (*Intorno a due trovatori in Italia*, Firenze, 1899, p. 39 ss.) démontre que l'attribution n'est pas assurée. La bibliographie de Pillet-Carstens range cette composition parmi les oeuvres de Peire Bremon Ricas Novas (330, 1.^a), vraisemblablement d'après les affirmations de J. de Nostredame (Voir : J. Boutière, *Les Poésies du troubadour Peire Bremon Ricas Novas...*, Toulouse-Paris, 1930, p. X-XI). Mr. Boutière n'a sans doute pas admis cette attribution, puisqu'il n'a pas imprimé le *planh*. Dans cette pièce, l'auteur déclare au sujet du comte : «...son poder, son sen e son albire / avia mes tot en far sa amor, / retener Dieu, de cui era servire... etc...» (Zingarelli, *op. cit.*, p. 42). Le deuxième *planh* est faussement attribué à Rigaut de Barbezieux par le Manuscrit unique «a». Le troubadour y affirme aussi que Raimond Bérenger : «...a maintenir Dieu s'era faitz escutz» (*Revue des Langues Romanes*, tome LX, p. 286). On peut encore citer Lanfranc Cigala (Pillet, 282, 23), qui écrit, dans des vers probablement adressés au comte de Provence : «...car amatz Dieu e bonas genz onratz» (Voir : F. Branciforti, *Il canzoniere di Lanfranco Cigala*, Firenze, 1954, p. 200).

3. Ed. M. Dumitrescu, Paris, S. A. T. F., 1935, p. 33 ss.

4. Ed. F. B. Blasì, Firenze, 1937, p. X.

5. Ed. J. J. Salverda de Grave, Toulouse, 1902, p. XI.

6. Ed. Stronski, Toulouse, 1906, p. XXII.

7. Ed. J. Coulet, Toulouse, 1898, p. 23-24.

8. C'est une opinion de Jeanroy (*op. cit.*, I, p. 181) qui pose un problème. Le grand provençaliste assigne lui-même à l'activité de Guiraut les dates extrêmes : 1165-1200 (*op. cit.*, I, p. 384). Or, c'est vers 1220 que Béatrice avait épousé Raimond Bérenger. Peut-on prolonger jusqu'à une date aussi tardive la vie de Guiraut de Borneill ? Dans la canço «Pillet, 342, 35» (Ed. Kolsen, I, p. 192), il est bien question, en effet, d'une «*pro contessa que Proensa mânte... per qu'en val mais Savoie Lombardia*». Si la canço est bien de Guiraut, la comtesse, malgré l'apparence, peut-elle être Béatrice ? La difficulté ne paraît pas avoir gêné F. Torraca qui écrit (*Le donne italiane*

Peire Bremon Ricas Novas⁹, Pujol¹⁰, Sordel¹¹, Uc de Saint Circ¹², et peut-être Albertet de Sisteron¹³.

Ce nombre assez important de troubadours attestés à la cour d'Aix prouve, nous semble-t-il, qu'ils étaient honorablement accueillis par le Comte, par Béatrice, sa femme, et tout, au moins jusqu'en 1222, par la comtesse-mère Garsende¹⁴. Nous l'avons dit — et le lecteur en jugera — le grave comte ne dédaignait pas d'échanger avec les troubadours des *coblas*, dont l'inspiration n'est pas toujours du meilleur goût. A. Jeanroy¹⁵ note justement à ce sujet : «...on y (à la cour d'Aix) daubait librement sur les vices et sur les ridicules, et parfois, le débat s'envenimant, on en venait aux plus grossières insultes ; ...et la personne même du prince n'était pas respectée».

La bibliographie de Pillet-Carstens n'attribue que trois pièces¹⁶ — et partiellement d'ailleurs, puisque deux d'entre elles sont des tençons — au comte de Provence. Suivant l'opinion de Jeanroy¹⁷, nous ajoutons :

— la réponse à une *cobla* de Sordel (Pillet, 437, 37). Les faits allégués dans ces vers peuvent fort bien, en effet, malgré l'avis de M. Boni¹⁸, se rapporter à Raimond Bérenguer, bienfaiteur du troubadour italien.

— une tençon avec un certain Rodrigo (Pillet, 424, 1). Il faut avouer cependant que cette attribution est discutable. On peut notamment être surpris par le fait que Rodrigo ne désigne son interlocuteur

nella poesia provenzale, Firenze, 1901, p. 19) : «...La prima, Beatrice, nata da Tommaso I di Savoia, moglie, dal 1219, di Raimondo Berlinghieri, maravigliosamente bella, avveduta, fortunata, riverita... etc... La cantó in uno degli ultimi canti «il maestro dei trovatori», Gerardo di Bornelh...»

9. Ed J. Boutière, déjà citée, p. XIV.

10. A. Jeanroy, *op. cit.*, I, p. 416.

11. *Biographies*, éd. cit., p. 321.

12. *Biographies*, éd. cit., p. 332 et 333 ; voir : «Pillet, 457, 10».

13. Ed J. Boutière, *Les poésies du troubadour Albertet*, «Studi Medievali, N-S», Torino, tome X, 1937, p. 18.

14. Garsende, fille de Guillaume IV de Forcalquier, avait épousé Alphonse II de Provence en 1192. Elle a laissé quelques vers provençaux («Pillet, 187, 1»). En 1222, elle se retira dans un monastère.

15. *Op. cit.*, I, p. 174. On pourrait aussi faire figurer dans la liste des troubadours attestés à la cour d'Aix le génois Lanfranc Cigala. Toutefois, c'est en qualité d'ambassadeur et non de poète qu'il vint trouver Raimond Bérenger et 1241 (Voir : F. Branciforti, *op. cit.*, p. 19).

16. 184, 1, 2 et 3.

17. *Op. cit.*, I, p. 174, note 3, et p. 426, art. : Rodrigo.

18. *Sordella, Le poesie...*, Bologna, 1954, p. XCIX ss. Cet érudit attribue la réponse non à Raimond Bérenger mais à Charles d'Anjou ; il la date de 1269, année au cours de laquelle Sordel reçut en donation le château de Palena. Les arguments de M. Boni, comme il le reconnaît lui-même, sont loin d'être décisifs ; c'est pourquoi nous nous en tenons à l'opinion de Jeanroy.

que par le seul prénom *Raimon* («R» dans le manuscrit), sans le faire précéder de la particule honorable «En».

Enfin, nous ne croyons pas devoir adopter l'attitude sceptique de Jeanroy au sujet de l'attribution de la *tenson* fictive avec le cheval «Carn et Ongla». Raimond Bérenguer, dans un moment de libre gaieté, peut fort bien s'être raillé lui-même; serait-ce, dans l'histoire littéraire, un exemple unique? ¹⁹.

19. Un échange de *coblas* entre Blacatz et Folquet de Romans (Pillet, 156, 4) pourrait peut-être faire ajouter ce troubadour à la liste de ceux qui sont passés à la cour d'Aix. Folquet fait allusion à une «contessa de Proenza» qui ne peut être que Béatrice (Voir : éd. R. Zénker, Halle, 1896, p. 69 et 25).

1

TENSON AVEC ARNAUT (Pillet, 184, 1)

Avertissement: Les manuscrits C et D attribuent la première *cobla* au comte de Provence (C précise même : Berenguer). «A» l'attribue au *coms de Rodes*. Les autres manuscrits ne précisent pas. L'interlocuteur du comte peut avoir été le troubadour Arnaut Catalan; aussi Mr Blasi, dans l'édition des œuvres de ce poète (Firenze, 1937, p. 45), a publié la *tenson* en appendice. Toutefois, cet éditeur n'a utilisé ni V° Ag ni N (il donne sous ce nom le texte composite de Rohegude). C'est pourquoi nous imprimons une nouvelle édition critique de la *tenson*, fondée sur le texte légèrement catalanisé de Ve Ag

I. Frank, *Les Troubadours et le Portugal* («Mélanges... G. Le Gentil», 1949, p. 214), a signalé qu'il existe dans les Chansonniers portugais, sous le nom de Dom Arnaldo, une *tenson* traitant le même sujet, en suivant la formule métrique d'une *canço* de Bernart de Ventadour. L'œuvre de Dom Arnaldo étant écrite en provençal (d'ailleurs très corrompu), il y a là un curieux problème auquel nous consacrons un travail particulier. *Manuscrits*: A, 181; C, 390; D, 146; I, 159; K, 145; N, 288 (285 suivant Pillet); O, 83; T, 280 (1ère strophe); Ve Ag, 40 (XXX CIJ suivant Pillet); a¹ 592; d, 264 (copie très tardive, que nous n'utilisons pas).

Editions diplomatiques: Pakscher et De Lollis, *Il canzoniere provenzale A* («Studj di filologia romanza», tome III, p. 560); Mahn, *Gedichte...* n.° 1305 (A); De Lollis, *Il canzoniere provenzale O* («Atti della Reale Acc. dei Lincei», Ser. IV, vol. II, 1886, p. 91); G. Bertoni, *Il canzoniere provenzale di Bernart Amoros*, Fribourg, 1911 (a¹).

Editions: Rohegude *Le Parnasse Occitanien*, p. 166; Mahn, *Werke...*, III, p. 310; F. Blasi, *Le poesie del trovatore Arnaut Catalan*, Firenze, 1937, p. 45.

Texte et graphie: Ve Ag (Nous devons le texte des vers 9, 10, 11, 14 et 16 au professeur M. de Riquer, qui a bien voulu prendre la peine de collationner le manuscrit sous les rayons ultraviolets).

PARTIMENS

- Amichs N'Arnautz, cent dompnes de peratge
van oultremar e son en miege via,
e non podon complir lo lur viatge
ne dreyt tornar per nulla re que sia
si per vos no : qu'es per aytal coven 5
qu'un pet fassatz, de que's moga tal vent
que les dompnes vagen a salvamen.
Fer l'etx, ho no ? Qu'yeu saber o volria !
- Senyer En Coms, yeu ay un tal usatge
qu'ades mantien depes en drudaria ; 10
sy tot lo pet no m'en ve d'egradatge
eu lo faray, que, s'eu no lo fasia,
falria trop vas dompnes malamen !
E dich vos be que, si per autr'engen
apres lo pet no son a salvamen, 15
per pembre fort tot me conquaqueria !
- Amichs N'Arnautz, trop parlats malemen
pel blasme gran quez hauretz de la gen :
que vol pessar tan gen cors avinent,
a vent de cul, en terra de Soria ? 20
- Senyer En Coms, molt es miels per un cen
qu'yeu face l pet, ans que tan cors plasen
ffesson lor dan per fol ensenyamen :
que m' pusch levar can cunquegat me sia !

Titre : Partimens.

VARIANTES (lorsque plusieurs manuscrits donnent une leçon identique, la graphie, sauf indication contraire, est celle de «A»)

- I. — 1. T. Segner amonaut ; A, C, I, K, O, T, a¹ : daut paratge. 2. A, D, I, K, N, T, a¹ : a meia uia. 3. A : e n. p. lai c. l. u ? ; C : e n. p. ges c. ; D, I, K, N : e n. p. acomplir l. u. (graphie D) ; O, a¹ : e n. p. lai c. lai l. u. ; T : e n. p. c. lai l. u. 4. A, C, O, T, a¹ : ni sai tornar ; D, I, K, N : nen drez t. (gr. D) ; C : per lunha re. 5. C : si non o fan per aital couinen ; O, a¹ : estiers per uos per un aital couen ; T : se non per uos mas per aital couent ; A : per aital couinen ; D, I, K, N : s. p. u. n. que es per tal couen (gr. D) 6. I, K : fassatz un p. ; T : fairetz un petz ; A : que moua un t. u. ; C, I, K : don lur mouatz t. u. (gr. C) ; D : de qes mouan t. u. ; N : de

- cui moua t. u. ; O : don moua tan de u. ; T : don moures t. u. ; a¹ : qen moua tan de u. 7. A, D, I, K, N : uadan a s. ; C : per que la naus vengua a s. ; O, a¹ : qe las dompnas menez a s. (gr. O) ; T : ce las d. iran a s. 8. A, I, K, T : faretz lo o non ; D, O, N, a¹ : farez lo non (gr. D) ; A, C, T : que saber o. u. ; D, N : qeu saber lo u. ; I, K, O, a¹ : que saber lo u.
- II. — 9. A, D, O, a¹ : eu ai un tal u. ; C : yeu suy d'aital u. ; I, K, N : eu ai aital u. (gr. I). 10. A, I, K, N, O, a¹ : cades manteing dompnas e drudaria (O, a¹ : e cortezia) ; C : que mantenc ioy e pretz e cortezia. 11. A : e ia lo petz nom uengues da. ; C : e si bel pet no me mou da. ; I, K : si t. l. p. no me uen da. (N : no mi u.) ; O, a¹ : si t. l. p. no mi mou da (gr. O). 12. A : faria lo car-sieu noli fasia ; D, I, K : eu lo farei ; C : quar si non o fasia ; D, I, K : qe seu no lo faria ; N. eu l. f. car failliria formen (texte corrompu) ; O, a¹ : qe sieu non lo fasia. 13. A, C, D, I, K, O, a¹ : failliria uas dompnas m. (D : falirira) ; N : ieu faillis dompnas enaissi m. (texte corrompu). 14. A : nous dic dun pet anz ne faria cen ; C : per quieu uos dic del tot certanamen ; D : e dic u. b. q. siih per altramen ; I, K, N : se p. altramen ; O, a¹ : si per autramen). 15. A : manque ; C : que si la naus no uen a s. ; D, I, K, N : no podion anar a s. ; O, a¹ : non podian uenir a s. (gr. O). 16. A : tant capres els totz mi conquigaria ; C, D, I, K, N, O, a¹ : apres lo pet totz men cuncaguaria (D, N : tot mi c. ; O, a¹ : totz men couchiaria).
- III — 17. I, K, N, O, a¹ : t. p. foliamen (O : uos p. f. ; a¹ : uos p. solamen). 18. A : e aurette ne gran blasme d. l. g. ; D, I, K, N : per lo g. b. q. naurez d. l. g. (I, K, N : cauretz) ; O, a¹ : per qe nauretz blasme de mainta gen (gr. O). 19. A : que passar uoletz tant bel c. a. ; I, K = Ve Ag, mais «gen» manque ; O, a¹ : car anc passetz t. bel c. couinen. 20. A, O, a¹ : ab u. de c. ; N : auenent (sic) de c.
- IV — 21. O, a¹ : s. e. c. anz ual mais per u. c. (gr. O). 22. A, D, I, K : que tant gai cors plazen ; O, a¹ : qieu fatz un pet qe se tant c. p. (a¹ : fazi) ; N : q. f. l. p. qeu lais morir tan gen c. auinen. 23. A, D, I, K : se perdesson per f. e. ; N : manque ; O, a¹ : se perdion per pet (sic) ensegnamen (a¹ : per pec e.). 24. A : qieum puosc lauar qan congigatz (ou : congagatz?) seria ; D, I, K = Ve Ag (D : cunqigaz ; I, K : cunqizatz men sia) ; O, a¹ : qem poise l. qan concagatz serria (a¹ : cocagatz seria) ; N : queu non posc dir que cun qui gaz non sia (texte évidemment corrompu, mais adopté par Roche gude qui voit dans gaz le mot : gab ; voir : *Glossaire Occitanien*).

TRADUCTION

— Ami Arnaut, cent dames de parage vont outre-mer ; elles sont à mi-chemin, mais elles ne peuvent accomplir leur voyage ni retrouver la bonne route que grâce à vous ; et c'est à telle condition que vous fassiez un pet, dont procède un tel vent que les dames puissent aller en sûreté. Le ferez-vous ou non, je voudrais le savoir ?

— Seigneur Comte, j'ai pour ma part un bel usage, car je fais

toujours des frais ¹ par galanterie. Bien que le pet ne me plaise pas, je le ferai puisque, si je ne le faisais pas, je manquerais trop laidement à la courtoisie envers les dames. Et je vous affirme bien que si, par un autre artifice, après le pet elles ne sont pas en sûreté, je me salirais hideusement en faisant l'effort.

— Ami Arnaut, vous parlez trop vilainement, à cause du grand blâme que vous recevrez de la foule. Qui peut vouloir faire passer tant de charmante beauté, grâce au vent de derrière, en terre de Syrie?

— Seigneur Comte, il est cent fois mieux que je fasse le pet plutôt que de faire souffrir un dommage à tant de plaisantes personnes par suite d'un ridicule souci des convenances. Car je puis toujours me laver lorsque je me serai sali.

1. Au lieu de *depes*, les autres manuscrits ont: *dompnas* (gr. A). En adoptant la leçon de Ve Ag, on peut comprendre *depes* = *despens*. Suivant les autres manuscrits, le sens est: «...j'aide toujours les dames par galanterie».

2

TENSON FICTIVE DU COMTE AVEC LE CHEVAL «CARN ET ONGLA»

(Pillet, 184, 2)

Manuscrits: H, 51.

Editions diplomatiques: «Archiv für das Studium der neueren sprachen und literaturen...», tome XXXIV, Braunschweig, 1863, p. 407; Gauchat et Kehrl, *Il canzoniere provenzale H* («Studj di filologia romanza», tome V, 1891, p. 522).

Editions: Milá y Fontanals, *op. cit.*, p. 450; C. Appel, *Provenzalische Chrestomathie*, 5ème éd., Leipzig, 1920, p. 133.

Lo coms de Proensa

Carn et Ongla, de vos no'm voill partir,
 tant vos trob ferm en plan et en montagna;
 e poira m'en qi's volra escarnir!
 qu'eu nous partrai ogan de ma compaigna
 ni negun temps, mentre qe guerra aia. 5
 Pro sabra d'art toz homs qe'us me sostraia!
 Tant bon caval non sai ni tant espert,
 per qe m'er mal se ses armas vos pert.

Carn et Ongla respon :

Per Dieu, Seigner, ben vos o dei grazir
 qe tan temetz qe vida me suffraigna; 10

4. nos p. (leçon adoptée par Appel).

ni no pogra a nuil seignor venir
 tant me plagues, quant hom m'aduis d'Espaigna.
 e *si'm* plages, no cuit y'eu vos desplaia,
 c'anc, pois m'ages, eu no pris colp ni plaia,
 anz mançi pro, e'm tenon ben cubert, 15
 et er me **mal** se per aicho mi pert.

Coms de Proensa :

Carn et Ongla, vos ai, e dompna gaia,
 e fort castel, cui qe pes o *cui* plaia,
 per q'eu vos dic e'us fatz saber en cert :
 mais voill vivatz qe Gigo de Galpert. 20

Carn et Ongla

Per Dieu, Seigner, [tot] aicho no m'*esmaia*,
 mas lo cairellz c'om ditz : «Sobre fol zaia!».
 D'aquel ai eu gran paor e'm [n'e]spert,
 per c'a Saint Marc lo *volgr'*aver offert.

13. e pois me p. n. c. geus desplaia. Appel corrige : «Pois me plages n. c. q'eu vos d.». Notre correction est fondée sur la conjecture que le copiste a transcrit à nouveau ici par inadvertance le *pois* du vers suivant. 15. Appel : «ten om», correction qui ne s'impose pas. 18. qi. 21. eslaia. Appel : «esglaia». Le même éditeur adopte dans ce vers le sens «Hacke, Axt» pour le mot *aicho*. Mais nous croyons qu'il s'agit tout simplement du pronom *aisso*. 22. Appel écrit : *sobrefolzaia*, en avouant ne pas comprendre. Il nous semble possible de voir dans *zaia* une graphie (italienne) de : *chaia*, *caia*. 23. emspert. 24. volgra.

TRADUCTION

I. *Le comte de Provence*: Chair et Ongle¹, je ne veux pas me séparer de vous, tellement je vous trouve robuste en plaine comme en montagne ; et que celui qui le désire se rie de moi, car je ne vous éloignerais pas de ma compagnie ni cette année, ni jamais — tant que je devrai guerroyer. Bien rusé sera l'homme qui vous dérobera à moi. Je ne connais nul autre cheval si bon ni si adroit. Aussi, ce sera mal à moi si je vous perds sans me servir de mes armes.

II. «*Chair et Ongle*» répond : Par Dieu, Seigneur, je dois bien vous remercier de ce que vous redoutez tant pour moi que la vie me manque. Je n'aurais pu échoir à nul autre seigneur qui me plût autant, lorsqu'on m'amena d'Espagne. Et, si vous m'avez plu, je ne

1. Il s'agit là très probablement d'un souvenir d'Arnaut Daniel. Ce troubadour écrit en effet (Pillet, 29, 14) : «De lieys serai aissi cum carns et onglas».

crois pas vous déplaire, car jamais, depuis que vous m'avez eu, je n'ai souffert coup ni plaie — mais je mange à ma faim, et l'on me couvre bien ; ce sera donc mal à moi si c'est pour cela que je me perds !

III. *Le comte de Provence*: Chair et Ongle, je vous ai, et j'ai une joyeuse dame, ainsi qu'un fort château — que cela plaise ou déplaise ! C'est pourquoi je vous dis et vous fais savoir en toute certitude : je veux que vous viviez plus longtemps que Gigo de Galpert ².

IV. *Chair et Ongle*: Par Dieu, Seigneur, tout cela ne m'inquiète pas, mais bien plutôt le dard dont on dit : «Qu'il tombe sur le fol»³. C'est de lui que j'ai grand peur, et j'en suis fort troublé : aussi, je voudrais bien l'avoir présenté en offrande à Saint Marc ⁴.

2. On rencontre un personnage de ce nom — et c'est donc vraisemblablement de lui qu'il s'agit — dans les Actes de Raimond Bérenger (F. Benoît, *op. cit.*, I, p. CCIV : *Guigo de Gaubert*).

3. Nous avons sans doute là une expression proverbiale, dont nous ne connaissons pas d'ailleurs d'autre exemple, et que l'auteur emploie évidemment avec une intention ironique : le fol n'est autre que le comte lui-même (?).

4. Les vers suivants d'un autre catalan, Cerveri (dit de Giroué), éclairent parfaitement l'allusion : «...Ades s'en au dreit ofrir a San March / Amor qu'er biaü ; pus no-u aya duptança ! / Que si trenca[u] contel l'ofri'o lança, / ja mays temor no n'agues ne regart...» (Pillet, 434^a, 72 ; voir : M. de Riquer, *Obras completas del trovador Cerveri de Girona*, Barcelona, 1947, p. 237, et note au vers 7, p. 239).

ECHANGE DE «COBLAS» AVEC BERTRAN D'ALAMANON

(Pillet, 184, 3)

Manuscrits: H, 54 ; P, 62.

Editions diplomatiques: «Archiv für das Studium... etc...», tome XXXIV, 1863, p. 411 (H) ; Gauchat et Kehrlé, *Il canzoniere provenzale H* («Studj di filologia romanza», tome V, 1891, p. 532) ; «Archiv... etc...», tome L, 1872, p. 277 (P).

Edition: J. J. Salverda de Grave, *Le troubadour Bertran d'Alamanon*, Toulouse, 1902, p. 113 (d'après les deux manuscrits).

Texte: H.

Bertrams d'Alamano al coms de Proensa :

Seigner Coms, e'us prec que'm diiatz

del palenc qe'us en conortatz,

sil penres per forsa o no :

q'e'us i conosc' honor e pro

ab sol qe primier vos metatz ;

5

car, pel trauc on seretz passatz,

intraran leu li conpaigno.

3. penren. Avec Salverda (qui ne le signale pas), nous corrigeons d'après P. 6. ranc. Nous corrigeons d'après P. 7. intara.

Lo coms de Proensa li respondet :

Bertram, be cre qe conoscatz
 q'eu soi ab armas tan senatz
 qe be saubrai triar mon pro, 10
 ab qe no'm metatz a razo
 cum envazirai toz armatz
 qan veirai Cremones intratz,
 si lo portier no dis de no !

VARIANTES (P)

- I — 1. segner en c. eram digaz. 2. del palancaz con conortatz. 3. sel p.
 p. f. 4. qel uos teiug h. e p. 5. a tal qe premiers uos metaz. 6. qe
 per lo trauc o. s. entraz. 7. enteren ben l. c.
 II — 8. be c. qem c. 9. qe soi a. a. 10. qeu en sabria t. m. p. 11. a tal
 qem siaz a talo. 12. enuai sirai t. a. 13. qan seran c. i. 14. si!
 porteniers n. d. d. n.

14. sil (—1).

TRADUCTION

I. *Bertran d'Alamanon au comte de Provence*: Seigneur Comte, je vous prie de me dire quel avantage vous comptez tirer de la palissade¹, si vous la prendrez de force ou non ; j'y vois pour vous honneur et profit, sous réserve que vous vous mettiez en tête, car, par le trou dans lequel vous serez passé, les compagnons entreront promptement.

II. *Le comte de Provence lui répondit*: Bertran, je crois bien que vous n'ignorez pas que je suis, dans le métier des armes, si habile que je saurai choisir mon avantage, sous réserve que vous ne m'adressiez pas la parole² au moment où, tout armé, j'attaquerai — lorsque

1. Les allusions aux palissades et, plus loin, aux Crémonais, ont amené Salverda de Grave, après Torraca, à supposer que les *coblas* ont pu être échangées à l'occasion du siège de Brescia (1238). Au cours de ce combat, Raimond Bérenger, généralement hostile à Frédéric II, empereur d'Occident, se trouva exceptionnellement dans le camp de ce monarque.

2. Salverda de Grave adopte ici le texte de P. Le sens, très différent, est le suivant : «...pourvu que vous me suiviez (mot-à-mot : que vous soyez sur mes talons), j'attaquerai... etc...». En tout état de cause, les vers 13-14 sont une raillerie que le comte s'adresse. Pour ce motif, Salverda de Grave se demande si l'échange de *coblas* ne serait pas fictif. Mais, après l'exemple de la tenson avec «Carn et Ongla», on peut admettre que Raimond Bérenger n'hésitait pas à se railler lui-même, incitant ainsi les troubadours de son entourage à user à son égard de la liberté dont parle A. Jeantoy.

je verrai que les Crémonais sont entrés, et si le portier ne dit pas non !³

3. Voir : V. de Bartholomaeis, *Primordi della lirica d'arte in Italia*, Torino (1943), p. 208-10 : «...Ma il portinaio, cioè il Comune di Brescia, disse di no, e il 9 ottobre l'Imperatore abbandonó l'impresa.» L'érudit italien (p. 209) donne una traduction abrégée des coblas.

4

ECHANGE DE «COBLAS» AVEC SORDEL (Pillet, 437, 37)

Manuscrits: P, 65.

Edition diplomatique: «Archiv... etc...», tome I, 1872, p. 281 (Stengel).

Éditions: C. Merkel, *L'opinion dei contemporanei sull'impresa italiana di Carlo d'Angiò*, Roma, 1889, p. 133-34 (rééd. dans «Atti e Memorie della Reale Acc. dei Lincei, ser. IV, vol. IV», p. 405-406); C. de Lollis, *Vita e poesie di Sordello di Goito*, Halle, 1896, p. 163; V. de Bartholomaeis, *Poesie provenzali storiche relative all'Italia*, Roma, 1931, II, p. 264; F. A. Ugolini, *La poesia provenzale e l'Italia*, 2ème éd., Modena, 1949, p. 139; M. Boni, *Sordello, Le Poesie*, Bologna, 1954, p. 178 (M. M. Ugolini et Boni adoptent, en général, les corrections de C. De Lollis)

Cobla de messer Sordel q'era malad.

Toz hom me van disen, en esta maladia,
 que s'ieu mi conortes qe gran ben m'o faria :
 ben sai q'il deison ver ; mas com far lo porria
 hom q'e[s] paubre d'aver ed es malat tot dia,
 ed es mal de seignor e d'amor e d'amia? 5
 Fos qi m'on l'ensignes, ben rix conortaria !

— Sordel diz mal de mi e far no lo'n deuria,
 q'ieu l'ai tengut [en] car e [molt] onrat tot dia :
 donei li fol molin e outra manentia,
 e donei li molli[e]r aital com el volia. 10
 Mas fol es ennojos e es plen de follia :
 qi'l dones un contat, grat no li'n sent[i]ria !

4. De Lollis : q. g. b. me f. 6. Stengel lit : «b. rix c.» De Lollis adopte : «F. q. m'o enseignes b. me c.» Nous suivons la *lectio difficilior* de Stengel, tout en avouant que le manuscrit ne semble porter ni *me* ni *rix*. 7. di mi; dorria (Stengel lit : adouria). 8. De Lollis ne tente pas de compléter le vers; MM Ugolini et Boni : «q'ieu l'ai t. e'tenh car e onrat t. d.» 9. donei li fol e m. De Lollis supprime *e*, et met une virgule entre *fol* et *molin*, mais sans dire comment il comprend *fol* (voir : note à notre traduction). 10. donai. 11. mais fol es e ennojos. Les éditeurs précédents adoptent cette leçon, mais le vers est trop long.

TRADUCTION

«Cobla» de messire Sordel qui était malade :

— Tout le monde me va disant, en cette maladie, que, si je me réconfortais, cela me ferait grand bien ; je sais qu'ils disent vrai : mais comment pourrait se réconforter un homme qui se trouve pauvre d'argent et qui est toujours malade, un homme qui est mal partagé en fait de seigneur, d'amour et d'amie ? S'il se trouvait quelqu'un pour me l'apprendre, il me réconforterait richement ¹ !

— (Le comte de Provence) : Sordel parle mal de moi, et ne devrait pas le faire, car je l'ai toujours estimé et fort honoré ; je lui ai follement ² donné un moulin et d'autres richesses, et je lui ai procuré une épouse telle qu'il la désirait. Mais c'est un fâcheux insensé, et il est plein de folie : même si quelqu'un lui donnait un comté, Sordel ne lui en saurait nul gré.

1. En adoptant la lecture — très douteuse — de Stengel, nous supposons que *rix* est un adjectif employé adverbialement, tout comme *fol* au vers 9.

2. Il serait aussi possible de voir dans le *fol* du manuscrit soit *folc* (troupeau) soit *for* (four). La virgule introduite dans le texte par De Lollis et ses successeurs serait ainsi justifiée. M. Boni se réfère à Lévy (*S. W.*, III, p. 516), et traduit *fol* par *gualchiere*. Il explique sa conjecture en voyant là une allusion à la donation faite par Charles d'Anjou, en 1269, au troubadour italien du château de Palena (Abruzzes) et des ateliers de foulage attachés à ce domaine (M. Boni, *op. cit.*, p. C). Mais le mot *fol* n'est pas attesté ailleurs en ce sens particulier. D'ailleurs, pour notre part, nous ne croyons pas que Charles d'Anjou soit l'auteur de la réponse. Aussi, nous considérons *fol* comme un adjectif employé adverbialement (Lévy, *Petit Dict.*, *fol*, follement). On obtient ainsi un sens très satisfaisant.

5

TENSON AVEC RODRIGO (Pillet, 424, 1)

Manuscrit: M, 256.

Edition diplomatique: Mahn, *Gedichte...*, n.º 322.

Edition: A. Kolsen, «*Zeits. für roman Phil.*», tome XI.VII, p. 245.

Texte: M (nous n'avons pas tenu compte de l'édition de Kolsen).

I [Raimons] : Ar chauçes de cavalaria,
 En Rodrigos, lo laus e'l pres,
 e'l retenes per tota via,
 ses l'obra ; — e si mais voles
 l'obra, noi sia 5
 le pres nul dia
 ni'l laus ; mas pero tal prendes
 qe vostr'amia
 totz temps n'estia
 vostra ; — sino, er la perdes ! 10

- II [Rodrigo] : Laus mensongiers es juglaria,
 Raimons, per qe saber podes
 qe non m'azaut de sa paria :
 e vueilh l'obra aver ades
 en ma bailhia, 15
 qar, a bauçia,
 non es dretz Midons gazainhes,
 tan s'umelia
 en leis coindia,
 per q'ab frau non tainh q'eu l'ames. 20
- III [Raimons] : En Rodrigos, s'aisous ajuda
 az aver joi de leis q'amatz,
dezastrè us ha joia creguda !
 Mas, s'ill es tals con nos la faz,
 ja *nous* er druda 25
 ni car tenguda,
 qar laus e pres per ren laissatz :
 don ilh si muda
 qan venral bruda
 e'l laus dels cavalliers prezats. 30
- IV [Rodrigo] : Vostra *raços* mi par vencuda,
 Raimons, qar non ver razonatz
 ab faz d'armas, don mantenguda
 es valors e jois e solatz,
 e qar no's muda 35
 per gen menuda
 ma domna, cui sui obligatz,
 qar folla cuda
 non es volguda
 per leis, tan la sosten vertatz. 40
- V [Raimons] : En Rodrigos, *sobregrazida*
 nos es ; fins jois vos er faiditz,
 e vostra domna us er faidida,
 pos non seres per nul grazitz,
 c'obra perida 45
 es, e s'oblida
 ses laus e ses prez, qilh es gitz.

23. desastre.

25. nos. 31. raços (era exponctuée). 41. sobragrazida. 46. es eis soblida.

Laus e prez gida
fin joi a vida,
 per q'es vencutz e relenqitz. 50

VI [Rodrigo] : De cell s'es vergoinha partida
 qe vol esser qar ha mentitz,
 Raimons, per q'ieu hai, ses failhida,
 l'obra, on es totz bes noiritz,
 per miells chauçida, 55
 qar ges aizida
 non es drez qe m fos, per fals ditz,
 cil q'es complida,
 sol foz ardida
 d'amar, de totz bos aibs co[m]plitz. 60

[Raimons] — Pos la partida
 avem bastida,
 En Gigo juge nostres ditz!

[Rodrigo] — Be m platz qar gida
 valor complida, 65
 En Berengier, ni m'abellitz.

49. *fius.*

TRADUCTION

I. Et maintenant, Seigneur Rodrigo, choisissez la gloire et le mérite de la chevalerie — sans les actions elles-mêmes — et conservez les durant toute votre vie¹ ; on, si vous aimez mieux les actions, qu'elles ne soient jamais accompagnées de mérite et de gloire. Mais prenez une telle décision que votre amie soit à vous pour toujours — sinon, perdez la sur-le-champ!

II. La gloire mensongère est une duperie², Raimond ; aussi, vous pouvez savoir que sa compagnie ne me plaît pas ; et je veux avoir toujours les actions elles-mêmes de mon côté, car il n'est pas juste que, par tromperie, j'obtienne ma dame — tant la grâce réside³ en elle ; c'est pourquoi il ne convient pas que je l'aime frauduleusement.

1. Au sujet de *via* = *vida*, voir notamment S. Stronski, *Le troubadour Folquet de Marseille...*, p. 196.

2. Lévy, *Petit dict.*, : «joglaria, tromperie (?)».

3. Lévy, *Petit Dict.* : «*ameliar*, incliner». Nous élargissons le sens, et nous comprenons : «...s'incline (pour résider) en elle».

III. Seigneur Rodrigo, si cela vous aide à prendre plaisir de celle que vous aimez, votre joie est placée sous un astre mauvais (?). Mais, si elle est telle que vous nous la décrivez, elle ne sera jamais votre amante chérie, puisque vous repoussez pour autre chose la gloire et le mérite ; aussi, votre dame changera d'idée lorsque retentiront la renommée et la gloire des valeureux chevaliers.

IV. Votre alternative ⁴ me paraît réduite à néant, Raimond, car vous ne dites pas la vérité au sujet des faits d'armes, grâce auxquels sont maintenus la Valeur, le Plaisir et la Joie, car ce n'est pas pour des gens de peu que changera ma dame, envers qui je suis engagé ; en effet, nulle folle pensée ne peut être désirée par elle, tellement elle est inspirée par la vérité.

V. Seigneur Rodrigo, la vérité nous est particulièrement agréable (?). Mais la parfaite joie (d'amour) sera bannie loin de vous, et votre dame également, puisque vous ne serez célébré par personne, car les actions sont perdues et s'oublient sans la gloire et le mérite, qui leur servent de guides. La gloire et le mérite font vivre la joie parfaite ; ainsi donc, vous êtes vaincu et rendu à merci.

VI. La honte s'est éloignée de celui qui veut valoir par le mensonge, Raimond ; c'est pourquoi j'ai, sans faute, choisi comme préférables les actions, où tout bien prend racine, car il n'est pas juste que, par des mensonges, me devienne accueillante celle qui est accomplie — si seulement elle avait la hardiesse d'aimer — de toutes les meilleures qualités.

— Puisque nous avons posé la question à débattre, que le Seigneur Gigo ⁵ juge nos paroles.

— Cela me convient, car il est le guide de la Valeur même, Seigneur Bérenger ⁶, et il me plaît.

4. Voir : W. P. Shepard and F. M. Chambers, *The Poems of Aimeric de Peguilhan*, Evanston, Illinois, 1950, p. 253 (Glossaire) : «razo, alternative in a debate».

5. Il pourrait s'agir de Gui de Cavaillon, qui, dans une tenson fictive avec son MANTEL (Pillet, 192, 3, vers 23) se donne lui-même le nom de Guigo (voir : A. Kolsen, *Dichtungen der Trobadors*, Halle, 1917, II, p. 82, et : C. Appel, *Der Trobador Cadenet*, Halle, 1920, p. 112).

6. En regardant, ainsi que nous le faisons, «En Berengier» comme un vocatif, on renforce l'attribution au comte de Provence. Mais ce nom pourrait être aussi le sujet du verbe *gida* (vers 64). Toutefois, dans cette hypothèse *En Gigo* et *En Berengier* seraient un seul et même personnage, ce qui ne paraît guère acceptable. Il faut cependant avouer que l'interlocuteur de Raimond en userait assez cavalièrement avec le comte en ne lui attribuant jamais la particule honorable «En», alors que l'autre personnage de la tenson dit toujours *En Rodrigos*. Il y a là un problème difficile à résoudre, sauf dans l'hypothèse où ce Rodrigo serait lui-même un grand seigneur ; mais de qui s'agirait-il ?

III

PIERRE III D'ARAGON

(1276-1285)

La renommée de Pierre III, que les Catalans ont appelé «le Grand», fut, au cours du Moyen Age, celle d'un prince aimable, bien fait de sa personne, vaillant et généreux. Dante écrit à son sujet :

«Quel che par si membruto...

D'ogni valor portó cinta la corda.» (*Purgatorio*, chant VII, vers 112-14.)

Sa gloire, célébrée par les chroniqueurs, a trouvé de nombreux échos dans la littérature européenne. On sait que Shakespeare a fait de Pierre III un personnage de la comédie : *Much ado about nothing* (1598). Toutefois, le grand dramaturge anglais ne présente pas le roi sous un jour aussi favorable que Boccace. Bornons-nous, en effet, à transcrire l'argument de la Nouvelle VII de la X^e Journée du *Décameron* : «Il re Pietro, sentito il fervente amore portatogli dalla Lisa inferma, lei conforta, e appresso ad un gentil giovane la marita, e lei nella fronte basciata, sempre poi si dice suo cavaliere»¹. Cette romanesque histoire n'est d'ailleurs peut-être pas de pure invention. On lit, dans la *Crònica* de Desclot², qu'une dame de Messine, épouse du capitaine Alaimo de Lentini, «molt bela, e gentil, e molt prous e valent de cor e de cors», s'éprit du roi d'Aragon «com de valent seyor e agradable, no gens per negun malvat enteniment». On peut voir là le fondement historique de la charmante nouvelle du conteur florentin.

Ce roi chevalier fut aussi poète, mais les témoignages de son talent sont malheureusement peu nombreux. La bibliographie de Pillet-Carstens ne lui attribue que deux *coblas* (Pillet, 325, 1), dont nous allons reparler. Mr de Riquer, dans un travail récent³, démontre qu'il

1. Le sujet a été porté à la scène par A. de Musset (*Carmosine*, 1850) ; Swinburne s'en est aussi souvenu (*The Complaint of Lisa*). Il est vraisemblable que Shakespeare avait emprunté le thème de sa comédie à M. Bandello (*Novelle*, Parte prima, XXII).

2. *Crònica*, a cura de M. Coll i Alentorn, Barcelona (Els Nostres Clàssics), 1949-51, 5 vol., III, p. 114 ss. La dame qui s'éprit du roi s'appelait Macalda Scaleta. Mr. Coll i Alentorn (p. 115, note) signale que, suivant certains chroniqueurs, elle aurait tenté «d'atraure's el rei amb malvat enteniment, però que el rei es desentengué d'ella. El despit per aquest refús la portà més tard a revoltar-se contra Peres».

3. *Un trovador valenciano: Pedro el Grande de Aragón*, «Revista valenciana de filologia», tomo I, fasc. 4^o, 1951.

faut voir, en outre, dans Pierre III, alors Infant, l'interlocuteur, dans une tenson, d'un certain Peyronet (Pillet, 322^b, 1).

Les *coblas* font partie d'un «chapelet» de vers échangés entre le roi d'Aragon et Peire Salvatge, d'une part, et, d'autre part, Bernart d'Auriac, le comte Roger Bernart III de Foix et un anonyme, peut-être italien. Les *coblas* ont été échangées au moment de la guerre franco-aragonaise de 1285 ; elles constituent un ensemble de défis et de menaces entre partisans (Peire Salvatge) et ennemis de Pierre III. Avec juste raison, nous semble-t-il, Mr. de Riquer n'admet pas l'ordre d'intervention des personnages proposé par A. Jeanroy⁴. Selon l'érudit espagnol, le débat a été ouvert par Bernart d'Auriac, avant le 10 juin 1285, c'est à dire avant que les troupes françaises aient franchi les Pyrénées (vers 23 des *coblas* de Bernart d'Auriac), et même vraisemblablement avant même que la «croisade» ait été définitivement constituée (vers 16-18). Ces constatations peuvent faire admettre la date de mars 1285. La riposte de Pierre III est plus tardive : il est évident que les troupes françaises se sont alors mises en mouvement (vers 4 des *coblas* du roi). Mr. de Riquer date donc les *coblas* royales du mois de juin ; les autres interlocuteurs seraient ensuite intervenus dans l'ordre suivant : Peire Salvatge (juillet), le comte de Foix (fin juillet), et l'anonyme.

Les vers de Pierre III sont d'une facture et d'un mouvement remarquables ; ils attestent la virtuosité de leur auteur et sa maîtrise de la *koiné* provençale. On ne peut y voir l'oeuvre d'un troubadour occasionnel, et Jeanroy en fait un éloge mérité⁵.

En ce qui concerne la tenson avec Peyronet, elle doit avoir été composée vers le mois d'octobre 1268, date à laquelle la présence d'un jongleur de ce nom est attestée dans l'entourage de l'Infant⁶. Les allusions de Peyronet concernent sans doute la rébellion du comte de Foix et du vicomte de Cardona contre Jacques le Conquérant (septembre-décembre 1268).

4. Les «*coblas*» provençales relatives à la croisade aragonaise de 1285, «Homenaje ofrecido a Menéndez Pidal», III, Madrid, 1925, p. 77 ss. Mr. de Riquer, avec des arguments sérieux et convaincants (p. 26-32 du tirage à part de l'article cité dans la note précédente), établit que les *coblas* ont été échangées entre mars et juillet 1285.

5. La poésie lyrique des troubadours, I, p. 201 : «...il adressa à un de ses compagnons d'armes... deux couplets d'un style sobre et ferme, tout vibrants d'ardeur guerrière, qui valent mieux à eux seuls que les plus savantes élucubrations de ses protégés».

6. Mr. de Riquer, *Un trovador valenciano...*, p. 15 du tirage à part.

1

COBLAS

Manuscrits: C, 382; I, 149.

Editions: Parnasse Occitanien, p. 290; Raynouard, *Choix...*, IV, p. 217; *Histoire Littéraire de la France*, tome XX, p. 530; Mahn, *Werke...*, III, p. 165; Milá y Fontanals, *De los trovadores...*, p. 399; A. Jeanroy, *Les «coblas» provençales...*, p. 81; M. de Riquer, *Un trovador valenciano...*, p. 34 du tirage à part.

Texte: C (Les variantes données par I sont négligeables). A. Jeanroy introduit sans nécessité quelques légères corrections au texte des vers 16 (*contar*), 21 (*ab sos t.*), 25 (*cor*), 30 (*qu'ieu vis la soa plazen f.*).

Mosenher En P[eire] reys d'Arago :

- I Peire Salvagg'en greu pessar
 me fan estar,
 dins ma maizo,
 las flors que say volon passar,
 senes gardar 5
 dreg ni razo ;
 don prec a sselhs de Carcasses
 e d'Ajanes,
 et als Guascos prec que lor pes
 si flors mi fan mermar de ma tenensa : 10
 mas tals cuja sai gazarhar perdo.
 quel perdos l'er de gran perdecio!
- II E mos neps, que sol flors portar,
 vol cambiar
 — don nom sap bo — 15
 son senhal, et auzem comtar
 que's fai nomnar
 rey d'Arago.
 Mas — cuy que plass'o cuy que pes —
 los mieus jaques 20
 si mesclaran ab los tornes,
 e plass'a Dieu quel plus dreyturiers vensa!
 Qu'ieu ja nulh temps per bocelh de Breto
 no layssarai lo senhal del basto.
- Si Midons, qu'es ab cors cortes, 25
 ples de totz bes,
 Salvagge, valer mi volgues,

e del sieu cors me fes qualque valensa,
per enemix no'm calgra garnizo,
ab sol q'ieu vis la sua plazen faisso.

30

TRADUCTION

I. Peire Salvatge, en de pénibles pensées me font demeurer en ma maison les fleurs ¹ qui, sans considérer droit ni raison, veulent passer ici. Je demande donc à ceux du Carcassès et de l'Agenais, je demande aux Gascons qu'il leur déplaie si les fleurs, me font diminuer mes domaines. Mais tel s' imagine ici gagner des indulgences ², à qui ces indulgences causeront une grande perte.

II. Et mon neveu ³, qui a coutume de porter des fleurs, veut changer — ce qui ne me plaît pas — ses armoiries ; nous entendons raconter qu'il se fait appeler roi d'Aragon. Toutefois — quel que soit celui à qui cela plaie ou déplaie ! — mes « jacques » ⁴ se mêleront aux tournois ⁵ ; et plaie à Dieu que le plus juste soit vainqueur ! Car, pour ma part, je n'échangerai jamais contre le flacon du Breton ⁶ les armes du bâton ⁷.

— Si ma Dame, qui possède un corps charmant, rempli de tous les biens, Salvatge, voulait me venir en aide et m'offrirait quelque secours de sa personne ⁸, il ne me faudrait aucune armure contre les ennemis, sous la seule réserve que je puisse voir son plaisant visage ⁹.

1. Il s'agit évidemment des fleurs de lys héraldiques, qui symbolisent la couronne de France.

2. Pierre fait sans doute allusion au caractère de croisade que le Pape avait donné à l'expédition française. On ne peut rendre le jeu de mots entre *perdo* et *perdicio*.

3. Charles de Valois, qui se proclamait roi d'Aragon, était en effet le fils d'Elisabeth, soeur de Pierre III.

4. Monnaie du royaume d'Aragon.

5. Monnaie française.

6. En catalan comme en provençal, *bocelh* signifiait au Moyen Age : « petite bouteille, flacon » (Voir : Lévy, *Petit Dict.*) Ce mot a fait hésiter tous les éditeurs et traducteurs. M. de Riquer rapproche, avec raison selon nous, cette expression de la fameuse « espérance bretonne » (du retour d'Arthur). Pierre veut dire qu'il ne quittera pas son trône pour attendre un problématique retour. Il faut noter cependant que le « flacon du Breton » n'est évoqué nulle part ailleurs.

7. Allusion aux « barres » des armes de Catalogne.

8. M. de Riquer : «...me concediera algún favor de su cuerpo». Mais il nous semble difficile de donner à *valensa* le sens de « faveur ».

9. Le mot *faisso* peut aussi se rendre par « personne ».

TENSON AVEC PEYRONET (Pillet, 322^b, 1)

Manuscrit: Ve Ag (p. 166 et 290).

Editions: Milá y Fontanals, *Poètes lyriques catalans*, «Revue des Langues Romanes», tome XIII, 1878, p. 65; M. de Riquer, *Un trovador valenciano...*, p. 17 du tirage à part.

Texte: Ve Ag (M. de Riquer).

[Seny'En Peyre]

I Can vey En Peyronet ploran
venir ab N'Arnau tritxador,
de tots mos amichs hay pasor,
e demandels ab reguart gran :
«Diatz, amichs, e com [e]stan 5
mey parens e'l rey, mon senyor?»

II Si us han fayt onta ne dan
ni havets trobats raubadors,
diats ho, car vengar vos han
mant hom qui sia de valors, 10
e tornatz vostre plor en xan,
e parlem d'armes e d'amors!

[Peyronet]

III Major pasor hagues l'altr'an
com vis fugir ab milsoudor,
cand la bandera de color 15
d'Anglasola vos vis denau,
Seny'En Peyre; patz ab aytan
pux dir a bon entendedor!

IV D'Anglasola trasques entan,
Senyer, lo vostr'aposador 20
a despit ez a desonor,
e no li havets fayt deman;
per qu'yeu hic suy vengutz ploran
es ab mi N'Arnau tritxador.

TRADUCTION

I. [Monseigneur Pierre] : Lorsque je vois venir Peyronet pleurant, en compagnie d'Arnau le Tricheur ¹, je conçois de la crainte au sujet de tous mes amis ; et je leur demande, avec une grande terreur : « Dites-moi, amis, comment se portent mes parents et le roi, mon seigneur ? »

II. Si l'on vous a fait honte ni dommage, ou si vous avez rencontré des voleurs, dites-le, car vous serez vengés par maint homme de valeur ; transformez donc vos larmes en chansons, et parlons d'armes et d'amour !

III. [Peyronet] : Vous avez eu bien plus grand peur l'autre année, en me voyant fuir sur un coursier de prix ², lorsque vous avez vu devant vous, Seigneur Pierre, l'enseigne aux couleurs d'Anglesola ; je puis donc dire : « A bon entendeur, salut ! ».

IV. L'autre année, Seigneur, vous avez chassé votre adversaire d'Anglesola ³ avec dépit et déshonneur, et vous ne lui avez rien demandé ⁴ ; c'est pourquoi je suis venu ici en pleurant, et, avec moi, Arnau le Tricheur.

1. Nous pensons avec M. de Riquer que cet adjectif n'a pas ici un sens péjoratif ; ce doit être le surnom d'Arnau.

2. un [cheval] de mille sous (*mille solidorum*).

3. Il s'agit, nous l'avons dit, de la guerre féodale de 1266.

4. Peyronet reproche sans doute à l'Infant de ne pas avoir su exploiter sa victoire.

IV

JACQUES I^{er} DE SICILE (1285-91), II D'ARAGON (1291-1327)

Comme tous les princes de sa famille, Jacques II « le Juste » protégea les Arts et les Lettres, et fut lui-même poète. C'est au cours de son règne que se développa une école lyrique catalane, indépendante de celle de Toulouse, et dont le manuscrit 129 de Ripoll nous a transmis quelques témoignages ¹. On peut conjecturer que la plupart des

1. Voir : J. Rubió, *Del manuscrit 129 de Ripoll (Arxiu de la Corona de Aragó) del segle XIV*, « Revista de bibliografia catalana », V, Barcelona, 1905, p. 285-378. On trouve dans ce recueil quelques pièces anonymes, et des poésies de Pere Alamany, Dalmau de Castellnou et du Capellà de Bolquera. On peut notamment consulter à ce sujet : J. Massó Torrents, *L'antiga escola poètica de Barcelona*, Barcelona, 1922, p. 24 ss., et M. de Riquer, *Resumen de Literatura catalana*, Barcelona, 1947, p. 46 ss. Ce dernier érudit a justement noté l'influence de Cerveri qui pèse sur les productions transmises par le manuscrit de Ripoll.

poètes dont les noms figurent dans ce «chansonnier» ont été des «clients» de Jacques II ; la chose est assurée tout au moins pour Jofre de Foixà, auteur de quatre pièces lyriques et des *Regles (de trobar)* destinées à faire suite aux *Razos de trobar* de Raimon Vidal de Besalú². Le traité de versification et de grammaire de Jofre de Foixà est, en effet, selon l'auteur, composé «per manament del noble e alt senyor en Ja[cme], per la gracia de Deu rey de Sicilia, qui en trobar pensa e s'adelita grantmen...»³.

Un autre protégé de Jacques II fut le célèbre polygraphe catalan Arnau de Vilanova, médecin, alchimiste et théologien (vers 1235-1311), dont les sermons contre la corruption de l'Eglise et les prophéties au sujet de l'Antéchrist et de la fin du monde ont fortement ému l'opinion de son temps⁴. C'est d'ailleurs dans un manuscrit des œuvres d'Arnau qu'a été conservée la seule poésie provençale, parvenue jusqu'à nous, de Jacques II. La déclaration de Jofre de Foixà prouve que ce monarque avait composé d'autres pièces de vers. La poésie conservée porte le nom de «dancia»⁵. Elle a pour objet l'état de l'Eglise, comparée par le souverain à un vaisseau battu par le tempête. Le troubadour royal, incriminant la faiblesse du Pape (*lo nauchier*), supplie la Vierge Marie de venir au secours de l'esquif, menacé de toute part et démuné de gouvernail.

Cette allusion permet de conjecturer que la *dancia* peut avoir été composée sous le pontificat de Célestin V, saint homme sans énergie (1294). Il faut, en effet, écarter Boniface VIII (1294-1303), qui fut un protecteur de Jacques II, et dont le caractère et la personnalité étaient particulièrement énergiques. Mais l'allusion pourrait aussi concerner Benoît XI (1303-1305) ou même Clément V, qui transféra le Saint-Siège en Avignon (1305-1314). En tout état de cause, le *terminus a quo* est l'année 1291, puisque Jacques II est désigné sous le titre de roi «d'Aragon», et le *terminus ad quem* ne peut être recherché au-delà de 1311 (date de la mort d'Arnau de Vilanova). La date extrême de 1320 proposée par J. Massó Torrents⁶ est évidemment à rejeter.

2. E. Li Gotti, *Jofre de Foixà, Vers e Regles de trobar*, Modena, 1952.

3. E. Li Gotti, *op. cit.*, p. 69.

4. Arnau de Vilanova a laissé un grand nombre d'ouvrages écrits en latin, en arabe et en catalan. Ses œuvres catalanes sont en cours de publication dans la collection «Els Nostres Clàssics», Barcelone.

5. La *dancia* est largement représentée dans le manuscrit de Ripoll. Sept poèmes portent ce titre (*Amorosa mayhorquina*; *No-m pux d'aymar vos estrayre*; *Fis vos suy ayman*; *Dompna, de mi merc-us prenya*; *Gentil dompna sens erguyl*; *Xi con la flor ben olen*; *Ay senyer, saludar m'ets*). A. Jeanroy a consacré au manuscrit de Ripoll quelques pages dans un article de l'*Histoire Littéraire de la France* (tome XXXVIII, fascicule I, Paris, 1941, p. 23 ss). Jeanroy déclare qu'on trouve douze exemples de *dansa*, mais sept pièces seulement, comme nous l'avons dit, portent ce titre.

6. *L'antiga escola...*, p. 24.

DANCIA

Manuscrit: Le poème est transcrit dans un manuscrit, compilé au XIV^e siècle en pays catalan (Cl. Brunel, *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal*, Paris, 1935, p. 94, art. 323), et qui contient des oeuvres d'Arnau de Vilanova (fol. 235). C'est le chansonnier «1» d'A. Jeanroy, non cité par Pillet-Carstens. C. de Lollis pensait que le manuscrit avait dû être exécuté sous les yeux d'Arnau, et par ordre de Jacques II. La *dancia* fait l'objet d'un long commentaire théologique, en latin, d'Arnau de Vilanova. Nous n'avons pas cru devoir reproduire ce texte, où l'on chercherait vainement des éclaircissements sur les vers obscurs.

Editions: (partielle) Menéndez y Pelayo, *Arnaldo de Vilanova*, Madrid, 1879, p. 69 ; C. de Lollis, *Ballata alla Vergine di Giacomo II d'Aragona*, «Revue des Langues Romanes», tome XXXI, 1887, p. 291 ; nous n'avons pu malheureusement consulter l'article d'A. Bartolini publié dans les «Atti dell'Accademia di Scienze, Lettere e Arti di Palermo», serie IV, vol. XII (1951-52), parte II.

Texte: C. de Lollis, avec quelques modifications.

Incipit dancia illustris regis Aragonum...

Mayre de Deu e fylha,
verge humil e bela,
vostra nau vos apela
que l'aydetz, quar perylha.

Perylhan vay en l'onda 5
d'aquest mon per tempesta ;
e'l nauchier no's n'a cura,
e tant fortun'aonda
que nulls no'y leva testa
e l'aura qu'es escura. 10
E s'ayso gayre dura
vostra nau es perduda
si, per la vostr'ajuda,
no troba port o ylha.

Nau, leyn, vexel o barcha, 15
parlan en ver lenguatge,
devem tuyt ben entendre

8. Man. : la onda. De Lollis : tant fortuna l'onda (Voir la note à notre traduction).
10. C. Chabaneau regarde le mot «e» du début du vers comme une conjonction ; il voit donc dans «qu'» une expression explétive (Note au texte de C. de Lollis). Nous croyons — et cela nous paraît sémantiquement et grammaticalement plus acceptable — que le mot «e» n'est autre que la préposition «en» ; dans ce cas, la présence du relatif «qu'» ne soulève aucune difficulté.

que signifiquet l'archa
 on l'umanal lynatge
 plac à Deus tot comprendre, 20
 per complir et atendre
 so que ja promes era :
 que d'aquell restaurera,
 el cel, manta seylha.

La nau es carregada 25
 e de son port se lunha,
 quar trop greu vent la forsa ;
 e's mal amarinateda,
 tant que negu no'y punha
 cossi la nau estorsa. 30
 Ha ! com fort *traï ves orsa*,
 que pels timons *no's* guia
 ni fay la dreta via
 sol una pauca mylha.

Mayre, tu'm dona forsa 35
 contra ma leugeria,
 e'm garda de la via
 de peccat, que'ns exylha.

24. Nous suivons Chabaneau : seylha = sezilha (siège). 28. Man. : e es (leçon adoptée par C. De Lollis, mais qui donne un vers hypermètre). Dans ce même vers, Chabaneau note : « *Amarinar* : guarir, armar una nau de tot lo necessari » (Labernia). 31. Man. : fort tresorsa. Cette leçon, adoptée par De Lollis, n'offre pas de sens. La correction conjecturale est de Chabaneau. 32. De Lollis transcrit : nos.

TRADUCTION

I. Mère et fille de Dieu, Vierge douce et belle, votre nef vous appelle, afin que vous veniez à son aide, car elle est en danger.

II. En danger, elle va sur la mer de ce bas monde, à travers la tempête, et le naucher n'en a cure ; et les coups de l'orage sont si violents ¹ que nul ne lève la tête au sein du vent obscur. Et, si cela dure quelque temps, votre nef est perdue — si, grâce à votre aide, elle ne trouve un port ou une île.

1. Le texte du manuscrit (et de De Lollis) est incompréhensible. Nous proposons donc de donner à *fortuna*, mot employé absolument, le sens de : *fortuna de vent* (*Glossaire Occitanien*, p. 155, acoup de vent). Quant à la leçon *laonda* du manuscrit, nous y voyons une faute pour : *aonda*.

III. Nef, esquif, vaisseau ou barque, nous devons tous bien comprendre, parlant en clair langage, que ce mot a désigné l'arche où il plut à Dieu de réunir toute la race humaine², afin d'accomplir et d'atteindre ce qui nous était depuis longtemps promis : c'est à dire que, de la race humaine, il (Dieu) rétablirait maint siège dans le ciel.

IV. La nef est chargée, et elle s'éloigne de son port, car un vent trop violent la bat ; elle est, en outre, si mal frétée que personne ne s'efforce de chercher le moyen de sauver la nef. Ah ! comme elle dérive vers le Nord, car elle n'est plus guidée par le gouvernail et ne suit plus le droit chemin, même sur la distance d'un petit mille !

V. Mère, donne-moi la force nécessaire contre ma légèreté, et garde-moi de la route du péché, qui nous détruit.

2. L'« arche » est évidemment l'Eglise.

V

FREDERIC III DE SICILE (1296-1337)

Frédéric de Sicile fut, comme son père Pierre III d'Aragon et son frère Jacques (I^{er} de Sicile, II d'Aragon), poète en langue d'oc ; comme pour eux, la tradition manuscrite ne nous a conservé qu'un seul témoignage de son talent. Il s'agit d'ailleurs d'un texte incomplet et malheureusement assez corrompu par endroits. C'est un sirventès écrit à l'occasion des événements de 1296-1299 ; on sait que Jacques II d'Aragon, en montant sur le trône de Barcelone, avait nommé son jeune frère, Frédéric, « lieutenant général » du royaume de Sicile (juin 1291). Ce dernier, menacé par Charles II d'Anjou, candidat du Pape Boniface VIII, après s'être fait investir par le parlement sicilien du titre de « Maître de l'île » (décembre 1295) se fit couronner roi « con grande e increíble aparato » le 25 mai 1296¹. Jacques II d'Aragon, par le traité d'Agnani (juin 1295), avait abdiqué tous ses droits sur l'île, et s'était même engagé à venir en aide au Saint Siège si les siciliens s'obstinaient dans leur attitude hostile à la Maison d'Anjou ;

1. Voir sur tout cela : Zurita, *Anales...*, livres IV et V. Pour quelques dates, nous sommes en désaccord avec M. Ruggieri, *La poesia provenzale alla corte di Federico III di Sicilia*, « Bollettino, Centro di Studi Filologici e Linguistici Siciliani », I, Palermo, 1953, p. 217. En effet, l'érudit italien se réfère à l'ouvrage d'A. de Stefano, *Federico III d'Aragona, re de Sicilia*, Palermo, 1937, alors que nous nous en tenons soit aux *Anales* de Zurita, soit à l'ouvrage de M. F. Soldevila.

le roi catalan avait donc nettement pris position contre son frère Frédéric, et s'était rendu à Rome (1297) pour assister au mariage de sa soeur Yolande avec Robert, fils de Charles II d'Anjou, avant d'entreprendre, en août 1298, une expédition punitive contre son cadet. Malgré un succès de Jacques II (juillet 1299), Frédéric tint en échec les troupes de Charles de Valois, et contraignit le Pape et Charles II d'Anjou à signer la paix de Caltabellota (1302), grâce à laquelle le troisième fils de Pierre III d'Aragon, malgré l'hostilité du Saint Siège, de la Maison d'Anjou et de son propre frère, maintenait dans la grande île méditerranéenne la dynastie des Comtes-Rois.

Nous estimons que le sirventés peut avoir été écrit au moment du séjour à Rome de Jacques II. M. Ruggieri² le date entre janvier et mars 1296 (couronnement de Frédéric : 25 mars, selon l'érudit italien, p. 219), en se fondant sur le fait que, si Frédéric avait déjà été couronné, il n'aurait pas écrit : «...del reingn-aver crei che per dreiz me tangna». Mais cette observation est loin d'être décisive, car, malgré son couronnement, Frédéric n'avait été «reconnu» ni par le Saint Siège ni par les autres monarques. Selon nous, le vers pourrait, au contraire, faire allusion à ce couronnement, dont il proclamerait la légitimité. Nous voyons donc dans le sirventés un «appel aux armées» contre l'expédition punitive de Jacques II d'Aragon (vers 14 et 20, où le mot *parens* nous semble précisément désigner ce dernier). Dans ces conditions, nous donnerions comme date à la pièce de Frédéric le mois d'août 1298.

Il est vraisemblable que Frédéric a voulu imiter les fameuses *colbas* de son père Pierre III. Le comte Pons Huc IV d'Ampurias, partisan de Frédéric, répondit au roi de Sicile en l'exhortant à la résistance contre ses adversaires ; Pons Huc fait allusion à l'exemple donné par Pierre III (vers 39).

2. *Op. cit.*, p. 219.

SIRVENTES (Pillet, 160, 1)

Manuscrit: P, 63.

Edition diplomatique: «Archiv...», XXX, 1863, p. 311.

Editions: Milá y Fontanals, *op. cit.*, p. 432 (fragmentaire) ; Monaci, *Testi antichi provenzali*, Roma, 1889, col. 104 ; V. de Bartholomaeis, *Poesie prov. stor.*, II, p. 298 ; R. M. Ruggieri, *La poesia provenzale alla corte di Federico III di Sicilia*, «Bollettino, Centro di Studi Filologici e Linguistici Siciliani», I, Palermo, 1953, p. 217.

Ges per guerra no'm chal aver consir
 ne non es dreiz de *meus amis* mi plangna,
 c'a mon secors vej mos parens venir,
 e de m'onor chascuns se forza e's langna
 per che'l meu nom major cors pel mon aia ; 5
 e, se neguns par che de mi s'estraia,
 no l'en blasmi, ch'en men tal faiz apert
 ch'onor e prez mos lignages en pert.

Pero'l reson dels Catelans auzir
 e d'Aragon puig far part Alamagna, 10
 e so ch'empres mon paire gent fenir.
 Del rengn'aver crei che per dreiz me tangna,
 e se per so de mal faire m'asaia
 niguns parens car li *cresch'onor* gaia,
 ben porra far *dampnag'a* deschubert 15
 ch'en altre vol no dormi ni'm despert.

N'Ebble, va dir a cui ch'ausir s'o plaia
 che dels Latins lor singnoriu m'apaia,
 per qu'eu aurai lor, e il me per sert :
 mas mei parenz mi van un pauc cubert ! 20

Responsiva del Con d'Enpuria :

A l'onrat rei Frederic terz vai dir
 q'a noble cors no's taing poder sofrag[n]a,
per re q'om te, e pusc li ben plevir
 che dels parenz ch'aten de vas Espagna
 secors ogan non creia ch'a lui vaia, 25
 mas a l'estiu fasa cont[e] che l'aia,
 e dels amics, e tegna l'ioll ubert,
 che l'acoilla pales e [des]cubert.

2. Le texte du manuscrit, surchargé, est illisible. Nous adoptons à peu près la restitution de Monaci et de ses successeurs, qui, d'accord avec la traduction de Milá, lisent : *mos amis*. Toutefois, paléographiquement, *meus a.* nous a paru préférable. 3. Monaci lit : *ch'a mon secors*. 4. Monaci imprime à tort : *s'esforza et lagna*. 7. Monaci : *ch'enmental* (?). M. Ruggieri : *ch'eu men tal f. a.* (voir trad.). 8. Monaci, suivi par M. Ruggieri, corrige : *non pert*. 9. Man. : *el r.* 14. *crescha*. 15. *dampnage*. Au premier mot de ce vers, M. Ruggieri : *Be-m*. 23. *Peire*. Après les autres éditeurs, M. Ruggieri adopte la leçon du *ms*, en supposant qu'il s'agit là d'un «comte Pierre» auquel s'adresse le poète. L'érudit italien avoue d'ailleurs que ses recherches au sujet de ce personnage sont restées infructueuses. Nous conjecturons donc que Pons Huc s'adresse tout simplement à son sirventés, et nous proposons une correction. Au demeurant, l'expression : *Peire gomte* nous paraît insolite. 26. *chels* (*es* très lisible). Nous pensons qu'il s'agit d'une faute du copiste, puisque le pronom semble bien s'e

Ne no's cuig ges che'l seus parenz desir
 ch'el perda tan che'l regne no'il remagna, 30
 ne'l bais d'onor per Franzeis enrechir,
 ch'en laiseron lo plan e la montagna.
 Confunda'ls Deus e lor *orgoil* dezaia!
 Pero lo rei e Cicilian traia
 onrant del faitz, che'l publat e'l desert 35
 defendon ben : d'acho sion apert.

Del gioven rei me plaz car non s'esmaia
 per paraulas, sol q'a bona fin traia
 so che'l paire chonquis a lei de sert,
 e, si'l reten, tenrem l'en per espert. 40

rapporter à *secors*. Il est difficile de comprendre autrement (vers 27 : *e dels amics* ; vers 28 : *che l'acoilla*). M. Ruggieri lit et corrige ainsi : «...che-ls aia ; / e dels amics tegna li oll ubert / che l'acoillan pales e non cubert...» Mais peut-on admettre un cas-régime au pluriel dans la forme : *li oll* ? (Voir traduction et note).

33. *gorgoil*. 35. M. Ruggieri : *onrat*. 40. *tem*.

TRADUCTION

I. Il ne faut pas que je conçoive des inquiétudes à cause de la guerre, et il n'est pas juste que je me plaigne de mes amis, car je vois mes parents venir à mon secours, et chacun se met en peine et fait des efforts pour mon honneur, afin que mon nom ait, à travers le monde, une plus grande réputation. Et, s'il semble que certain se sépare de moi, je ne l'en blâme pas, car, dans une telle pensée ¹, il montre ouvertement que mon lignage perd l'honneur et le mérite.

II. Mais je puis faire retentir la renommée des Catalans et de l'Aragon au-delà de l'Allemagne, et noblement achever ce que mon père a entrepris. Je crois que la possession du royaume me revient de droit ; et, si, pour cela, quelque parent (Jacques II) tente de me nuire afin d'accroître son brillant honneur, il pourra bien m'attaquer ouvertement, car, endormi comme éveillé, je n'ai pas d'autre désir.

Ebble ², va dire à celui à qui il plaira de l'écouter que la seigneurie des Latins (les Siciliens) me satisfait ; c'est pourquoi, moi, je les aurai, et, quant à eux, ils m'auront certainement. Mais quelques uns de mes parents agissent un peu hypocritement envers moi !

1. Nous nous référons à Lévy (*Petit Dict.*) : «*men*, esprit, pensée». M. Ruggieri, qui comprend très différemment, lit, au vers 7 : «*ch'eu men t. f. a.*», et corrige, au vers 8, «*en*» (*ms*) en «*non*». Il traduit : «...egli (Frederic) conduce apertamente la sua impresa, e il suo lignaggio non vi perde né onore né pregio» (*Op. cit.*, p. 219).

2. Sans doute le nom d'un jongleur.

Réponse du comte d'Ampurias :

I. Au roi digne d'honneur, Frédéric III, va dire qu'il ne convient pas qu'un noble cœur manque de puissance pour quelque cause que ce soit (?), et je peux bien lui garantir que je ne pense pas que, cette année, lui vienne le secours des parents qu'il attend du côté de l'Espagne, mais, dès l'été prochain, qu'il compte bien avoir ce secours, ainsi que celui de ses amis, et qu'il tienne l'oeil ouvert³ afin de l'accueillir au su de tous (?). Et que (le roi Frédéric) ne pense pas que son parent (Jacques II) désire qu'il fasse une perte telle que le royaume lui échappe, ni que ce parent veuille abaisser son honneur pour enrichir les Français, qui ont dû abandonner la plaine et la montagne. Que Dieu les confonde et ruine leur orgueil ! Mais que le roi et les Siciliens se tirent avec honneur de l'aventure⁴, et qu'ils défendent bien les lieux habités et les déserts : qu'ils soient prompts à le faire ! Quant au jeune roi, il me plaît qu'il ne s'inquiète pas pour des paroles, pourvu qu'il mène à bonne fin la conquête de son père ; et, s'il la conserve, nous le regarderons comme habile.

3. M. Ruggieri, d'après ses corrections, comprend : «Ugo dice che Federico deve tener gli occhi aperti sugli amici, accertandosi che la loro accoglienza sia sincera e non subdola». Nous avons déjà dit qu'il nous paraît impossible d'admettre : *li olli* = gli occhi.

4. Nous supposons que le verbe *traia* reste au singulier malgré deux sujets, ce qui n'est pas rare en ancien provençal. Nous avouons cependant que la forme pronominale conviendrait mieux (*s-traia*) et que le 2ème sujet (*Cicilian*) étant au pluriel, le maintien du verbe au singulier est insolite. Toutefois, si l'on comprend : «(que Dieu) tire avec honneur le roi et les Siciliens de l'aventure», il faut corriger et lire *Cicilians*. On pourrait encore admettre : «pero lo rei e Cicilian traia», ce qui justifierait le singulier du verbe.

VI

PIERRE IV D'ARAGON

(1335-1387)

Pierre IV, dont la personnalité rappelle sur plus d'un point celle du roi de France Louis XI, fut un esprit curieux, attiré notamment par les sciences occultes : astrologie, alchimie et nécromancie¹. A. Rubió y Lluch a mis en lumière son goût pour l'histoire et les romans

1. C'est sur les ordres de Pierre IV que des traités d'astrologie ont été rédigés par le médecin du roi, Bartomeu Tresbens, et par Dalmau Ses-Planes et Pere Gilbert (1359).

de chevalerie². Pere Miquel Carbonell, d'une façon d'ailleurs très banale, a loué les talents littéraires du souverain, mais sans faire allusion à ses essais poétiques³. On sait enfin que Pierre IV ne fut pas étranger à la composition de sa «Chronique»⁴. Une phrase du manuscrit 26 des Archives de la Couronne d'Aragon (fol. CC) porte ce bref mais éloquent jugement sur les talents du roi : «Era gran trobador e home docte en Astrologia e en altres arts». A. Pagès⁵ a consacré plusieurs pages à l'énumération des poètes, jongleurs et musiciens avec lesquels «le Cérémonieux» fut en relations. Cet érudit a justement noté : «Malgré une certaine austérité, quelque rudesse, voire même de la cruauté, Pierre le Cérémonieux ou *del Punyalet*, comme on l'a encore appelé à cause du petit poignard qu'il portait toujours à sa ceinture, aimait la musique et les distractions... Le goût du roi pour la littérature française se manifeste encore par le choix des livres qu'il achète ou fait exécuter et aussi dans les «histoires» qui ornent ses tapisseries... Ce sont surtout les romans en prose de la Table Ronde qui ont ses préférences, et, en particulier, le *Lancelot*... etc...»⁶.

Il importe cependant de noter que ce royal amateur, malgré son goût pour les poètes, ne perdit jamais de vue les intérêts de sa politique. C'est en vain, en effet, que Thomas Periz de Fozes adressa à Pierre IV les vers : «Trop me desplay can vey falir...», pour tenter de lui faire adopter une attitude plus clémentine en faveur de son petit-cousin et beau-frère, Jacques II de Majorque⁷.

«Le Cérémonieux» admirait fort son oncle, l'Infant Pere, comte de Ribagorça et d'Ampuries, qui, au témoignage du chroniqueur Ramon Muntaner, composa des *noves rimades* à l'occasion du couronnement d'Alphonse IV «le Bénigne»⁸.

Les manuscrits nous ont conservé quelques essais poétiques de Pierre IV ; il s'agit d'ailleurs de pièces de circonstance sans grande

2. *La cultura catalana en el regnat de Perre III* («Est. Univ. Cat.», VIII, 219).

3. A. Pagès, *Chronique Catalane de Pierre IV d'Aragon...*, Toulouse-Paris, 1942, p. LXIII-LXIV.

4. Voir, à ce sujet, A. Pagès, *op. cit.*, p. LXVII-LXXII.

5. *La Poésie française en Catalogne du XIII^e siècle à la fin du XV^e...*, Toulouse-Paris, 1936, p. 14-21. Il n'est peut-être pas indifférent de noter que l'un des hauts fonctionnaires de la cour, le majordome Bernat de So, était lui-même, comme le souverain, poète à ses heures (Voir ; A. Pagès, *La «Vesio» de Bernat de So...*, p. 7 ss.)

6. *La Poésie fr. en Cat...*, p. 16 et 19-20.

7. Voir : *Chron. Cat. de Pierre IV...*, chap. III, p. 120 ss., et M. de Riquer, *Thomas Periz de Fozes, trovador aragonés en lengua provenzal*, «Archivo de Filología Aragonesa», vol. III, 1950, p. 13 du tirage à part.

8. Voir : Milá y Fontanals, *De los Trovadores...*, p. 471 ss., et A. Pagès, *La «Vesio» de Bernat de So...*, Toulouse-Paris, 1946, p. 130, note IV 32.

valeur littéraire, et l'on peut regretter la perte des «chansons» que le souverain lui-même nous dit avoir composées⁹.

Nous imprimons :

— deux *coblas* avec *tornada*, ayant trait à la «chevalerie» ; ces vers sont inclus dans une lettre royale datée du mois d'août 1378¹⁰.

— deux *coblas* avec *tornada*, relatives aux projets de mariage, désavoués par le roi, de l'Infant (le futur Jean I^{er} d'Aragon) avec la française Yolande de Bar, nièce de Charles V. L'union fut célébrée le 2 février 1380. Contrairement aux désirs paternels, l'Infant avait préféré Yolande à Marie, héritière du royaume de Sicile¹¹.

— une «sentence» donnée par le roi à propos de la *tenson* de Jacme March et du vicomte de Rocaberti sur les avantages respectifs de l'été et de l'hiver¹².

Milà y Fontanals¹³ attribue, en outre, à Pierre IV dix vers (*noves rimades*) composés à propos du mariage de ce roi avec sa quatrième femme, Sibilia Forcia, et surtout à l'occasion des fêtes du couronnement de cette reine. Cependant, nous pensons, avec A. Pagès¹⁴, qui a d'ailleurs réimprimé ces dix vers¹⁵, que rien ne permet de les attribuer au monarque.

9. «d'Amor no cant, axi com fer solia...» (*Vellan et lit...*)

10. Manuscrit n.º 26 des Archives de la Couronne d'Aragon (fol. CC). Une note marginale indique : «son en lemosi les presentes cobles».

11. Même manuscrit. La lettre où les *cobles* sont transcrites est datée du 13 novembre 1369 (il faut lire : 1379).

12. A. Pagès, *Les «Coblas» ou les poésies lyriques provenço-catalanes de Jacme Pere et Arnau March...* Toulouse, 1949, p. 46.

13. *Op. cit.*, p. 474-75.

14. *La Poésie fr. en Cat...*, p. 15.

15. *La Poésie fr. en Cat...*, p. 67. (Milá y Fontanals, *op. cit.*, p. 475, note 7 de la page 474.)

1

COBLES

Avertissement: Les vers 2, 4, 5, 9, et 17 sont octosyllabiques ; les vers 14 et 15, suivant qu'on fait ou non une élision, peuvent ou non être de la même mesure. Tous les autres comptent sept syllabes ; mais, en se référant notamment à la métrique du *Breviari d'Amor*, on pourrait compter pour une syllabe la dernière, muette, dans les vers 1, 3, 6, 8, 10, 16. Seuls, les vers 7, 11 et 12 demeurent indiscutablement trop courts.

Manuscrit: Archives de la Couronne d'Aragon, n.º 26, fol. CC (Sigle «nº» de la *Bibliografía...* etc... de J. Massó-Torrents).

Editions: Milá y Fontanals, *Op. cit.*, p. 474, note 7 (transcription assez défectueuse) ; J. M.^s Roca, *Johan I d'Aragó*, «Memorias de la Real Ac. de Buenas Let. de Barcelona», XI, 1929, p. 423.

Mon char fill, per Sanct Antoni,
 vos juram qu'ets mal consellat
 com laxats tal matrimoni
 en queus davan un bon regnat,
 e qu'en haiats altre format ; 5
 en infern, ab lo dimoni,
 si'en breu qui us n'a'nganat !

Qui ben creix son patrimoni
 es, en est mon, per tuyt presat ;
 axi ho dits Apolloni : 10
 largament en ha dictat,
 hon ho ha ben declarat ;
 e li fa gran testimoni
 Alexandre en veritat.

Tornada

No *volgre* esser mullerat, 15
 per valent de Sanct Celoni !
 qu'en perdes tan gran heredat.

15. volgue.

TRADUCTION

I. Mon cher fils, par Saint Antoine ! nous vous jurons que vous êtes mal conseillé lorsque vous abandonnez un tel mariage, où l'on vous donnait un bon royaume, et que vous en avez arrêté un autre ; que soit promptement en enfer, avec le démon, celui qui vous a trompé de la sorte !

II. L'homme qui accroît bien son patrimoine est, en ce monde, prisé par tous : ainsi le dit Apollonius ¹ ; il en largement parlé en un ouvrage où il a bien exposé (cette question) ; et de cela, en vérité, Alexandre lui fournit un grand témoignage.

1. Dans la *Vie* (fabuleuse) d'Apollonius de Tyane, par Philostrate, on lit des lettres apocryphes de lui ; s'agit-il de ce philosophe ? Quant au nom d'Alexandre, nous ne croyons pas qu'il désigne le Conquérant, mais plutôt l'un des philosophes de l'Antiquité ainsi prénommés. En tout état de cause, il ne paraît guère possible de voir là une allusion au « roman » médiéval d'Alexandre.

Tornada :

Par le Vaillant de Saint Celoni! ² je n'aurais pas voulu être marié si j'avais dû pour cela perdre un si grand héritage!

2. San Celoni est un bourg de la province de Barcelone, au nord d'Arenys de Mar. Le «Vaillant» est un personnage légendaire, seigneur de Vilardell, près de San Celoni. Il combattit et vainquit un *drac* (dragon) qui désolait la contrée. On peut voir notamment à ce sujet : J. Romeu Figueras, *La leyenda del Drac del Coll de Canes*, «Boletín de la Real Ac. de B. L. de Barcelona», XXIII, 1950, fasc. 2, p. 194.

2

Manuscrit: Archives de la Couronne d'Aragon, n.º 26, fol. CCII (sigle «nº» dans la *Bibliografía...* de J. Massó-Torrents).

Edition: Milá y Fontanals, *op. cit.*, p. 474, note 7.

Cobles fetes per lo Senyor Rey

Vetlan el lit, suy'n un penser casut
de dar consell als cavallers qui's fan
e qui's faran cavallers deravan,
es en qual loch los sera pus legut ;
e dic primer que la cavallaria 5
rebbe deu hom de son senyor, si'y es,
o de valent cavaller en apres,
o de qui cap de son linatge sia.

Lo loch me par que sia pus degut
noble ciutat, o vila gross'e gran, 10
o'ls enemics valentmen garreian,
tenent al puny lança e'l bras escut,
o'n esglesia, on devota[men] sia,
e si'u fa'xi, no sera ja repres
per cavallers ne per null hom entes 15
qui'n nobles fayts met se pensa tot dia.

Tornada

D'Amor no çant, axi com far solia,
car me vey trop en anys anant enpes,
dubtant que'm fos en mal per alguns pres,
per qu'eu m'en call, [que] pus non cantaria. 20

3. de. 9. le copiste avait d'abord écrit, au lieu de *pus*, *met*, qu'il a raturé. 10. grossa. 11. gafeian.

14. axi. 20. quen.

TRADUCTION

I. Veillant en mon lit, il m'est venu à l'idée de donner conseil à ceux qui se font, ou qui, à l'avenir, se feront chevaliers, et de leur dire en quel endroit ce leur sera le plus séant. Je dis tout d'abord qu'un homme doit recevoir la chevalerie de son seigneur, s'il se trouve là, ou, à défaut, d'un vaillant chevalier, ou bien de quelqu'un qui soit chef de son lignage.

II. Le lieu qui, me semble-t-il, serait le plus convenable est une noble cité, ou une forte et grande ville ; (il peut aussi recevoir la chevalerie) lorsqu'il guerroye contre les ennemis, tenant au poing la lance et, au bras, l'écu, ou bien encore dans une église où il se trouve en dévotion ; et s'il agit de la sorte, il ne sera jamais blâmé par les chevaliers ni par aucun homme entendu¹ qui, chaque jour, met sa pensée dans les nobles actions.

Tornada :

Je ne chante plus d'amour, ainsi que j'avais coutume de le faire, car je me vois trop avancé en âge, dans la crainte que cela ne puisse m'être imputé à mal par certains ; c'est pourquoi je m'en tais, et je ne saurais en chanter davantage.

1. Le participe fort *entes* (pour : *entendut*) est attesté ailleurs et notamment dans l'œuvre de Guiraut Riquier (Ed. Pfaff, *Mahn, Werke...*, IV, p. 58).

SENTENCIA

Avertissement: Jacme March (mort vers 1400) échangea un certain nombre de *coblas* (116 vers) avec le vicomte de Rocaberti sur les avantages respectifs de l'hiver et de l'été. Jacme March prend contre son interlocuteur la défense de cette dernière saison. Finalement, le vicomte s'en remet au jugement de Pierre IV : « Pero l'alt Rey me plats que jutg-en sia ». A. Pagès (*Les «Coblas»...*, p. 48) pense que les *cobles* furent échangées au château de Peralada, entre 1370 et 1380. Nous ne réimprimons que la «sentence» royale.

Manuscrits: G, 2 ; N, 195 (la dernière strophe seule) ; P, 91 (Les sigles sont ceux de la *Bibliografia...* de J. Massé-Torrents).

Édition critique: A. Pagès, *Les «Coblas»...*, p. 37. Nous renvoyons à ce travail pour la bibliographie des éditions antérieures. La «Sentence» est imprimée p. 46.

Texte: G (A. Pagès).

Sentencia dada sobre la dita questio e departiment
per lo senyor Rey En Pere:

- I Fayt hay venir ab qui pusch'acòrdar
savis doctors en dret e'n theologia
per vostre playt ben justament jutjar.
Ab tal enten per Deu repres no sia,
e, mon acort haüt, cove que dia 5
ço que just es n'o puscats refusar,
e sobre es fayt vull lo ver declarar.
Lexan amor, odi, malanconia,
sentencia do, seguen del Dreyg la via.
- II Perque devan mos uylls Deu vull pausar, 10
que m'illumèn, car say qu'ell lo Dreyg guia.
Sesen al banch ben aut, qu'ayxi'u deu far
rey qui jutjar vol es ha senyoria,
e es me cert que de dos mays valria
l'om prous e larch qui no cessa de dar 15
que'll croy, mesqui, dolent, vil es avar.
Donch[e]s l'Estiu mostra sa valentia
qui dona fruyts, pa, vi es alegria.
- III Mays l'Ivern glot, qui no's pot sadollar,
s'o menge tot pres del foch cascun dia ; 20
perque l'Estiu puch ab vertat lausar
e Mosen March, car es de sa partia ;
e l'Ivern vull condempnar tota via,
e vos, Veçcoms, qui'l volets rasonar,
e qu'en est an vos no dejats menjar 25
sino aglans, castanyes rara via ;
ffigues, malons, ne pressechs nous daria.

TRADUCTION ¹

I. J'ai fait venir de savants docteurs en droit et en théologie pour que je puisse me mettre d'accord avec eux et juger en bonne justice votre procès. Avec l'intention de ne pas être blâmé par Dieu, et m'étant mis d'accord avec les docteurs, il convient que je dise ce qui est juste et que vous ne puissiez le récuser, et, sur cette affaire, je veux proclamer la vérité. Sans tenir compte de l'amour, de la haine ni de la mauvaise humeur, je donne la sentence, selon la voie du droit.

1. Traduction d'A. Pagès, modifiée sur quelques points.

II. C'est pourquoi je veux placer Dieu devant mes yeux, pour qu'il m'illumine, car je sais qu'il protège le Droit. Assis sur un siège très élevé, car ainsi doit le faire un roi qui veut rendre la justice et qui dispose de la puissance, je suis certain que, des deux, mieux vaudrait l'homme préux et large, qui ne cesse de donner, que l'homme méchant, mesquin, misérable, vil et avare. L'Été montre donc son avantage, lui qui distribue les fruits, le pain, le vin et la joie.

III. Mais l'Hiver glouton, qui ne peut se rassasier, mange, seul, tout cela près du feu chaque jour. Aussi puis-je vraiment louer l'Été et Mossen March, puisqu'il est son défenseur, et je condamne définitivement l'Hiver, et vous, vicomte, qui voulez le soutenir, et, durant cette année-ci, puissiez-vous ne manger que des glands et rarement des châtaignes ! Quant aux figues, melons et pêches, je ne vous en donnerais pas.

VII

CONSTANCE REINE DE MAJORQUE

(reine en 1325)

Nous croyons, avec Milá y Fontanals ¹, que le manuscrit n.º 7 de la Bibliothèque Centrale de Barcelone (Pillet, Chansonnier Ve Ag) porte bien, au folio 97, la suscription : *La Reyna de Mallorques*. La lecture : *La Domna* est, selon nous, tout-à-fait inadmissible ; quant à la leçon : *La Femna*, outre son manque de probabilité paléographique, elle n'est guère acceptable, aucune poétesse d'oc n'ayant été, à notre connaissance, désigné par ces mots dans les manuscrits médiévaux. Les arguments présentés par A. Jeanroy contre le bien-fondé de l'attribution sont loin d'être convaincants ² ; il écrit : « L'attribution à « la reine de Majorque » pourrait être du fait d'un scribe, séduit, comme Milá lui-même, par l'analogie des situations ». C'est bien évident ; mais il est bien évident aussi que le scribe des premières années du XV^e siècle ³ pouvait disposer de sources que nous n'avons pas ; en tout état de cause, le scepticisme purement subjectif du grand provençaliste n'est pas scientifiquement fondé. On ne peut, en effet, attribuer une grande valeur à la variante donnée par le texte

1. «Revue des Langues Romanes», tome XIII, 1878, p. 66, note.

2. *Histoire littéraire de la France*, tome XXXVIII, fasc. I, Paris, 1941, p. 17-18. A Jeanroy ne discute pas d'ailleurs la lecture : *Reyna*.

3. Sur la date du chansonnier Ve Ag, voir notamment M. de Riquer, *Jordi de Sant Jordi*, Granada, 1955, p. 105.

du *Décameron* catalan de 1429⁴ ; à vrai dire, il s'agit plutôt là d'une citation (les treize premiers vers seulement) dont le dernier mot est précisément le terme contesté. Or, détachée du reste du poème, la citation, avec *Ffrança*, n'offre guère de sens ; l'auteur (ou le scribe) du *Décameron* a donc substitué : *dança*. Au contraire, dans le texte complet, c'est le mot : *dança* qui paraîtrait insolite. Les probabilités sont, on le voit, en faveur de l'authenticité du texte de «Ve Ag.» Nous admettons donc, avec Milà, suivi par J. Massó-Torrents⁵, que le pièce est bien d'une reine de Majorque, et que cette reine était Constance d'Aragon (1313-1346), arrière petite-fille de Pierre III, et soeur du «Cérémonieux». Elle avait épousé en 1325 l'infortuné et téméraire Jacques II de Majorque, roi de 1324 à 1344, date où l'île fut annexée, à l'instigation de Pierre IV, aux domaines de la Couronne d'Aragon par le Parlement catalan⁶. On sait comment, après avoir vendu en 1349 la seigneurie de Montpellier au roi de France, Jacques II tenta vainement de réoccuper Majorque⁷ ; il trouva la mort au cours de cette expédition (25 août 1349). Nous savons qu'à partir de 1333, et jusqu'en 1336, Jacques II séjourna plusieurs fois en Languedoc ; il n'est donc pas interdit de conjecturer que la charmante pièce de Constance a été composée par la jeune reine à l'occasion d'une absence de son mari. Les événements historiques peuvent, on le voit, confirmer l'attribution du scribe de «Ve Ag.»

Avant de mettre un terme à cette brève notice, une remarque nous paraît s'imposer. Les tendres sentiments exprimés avec passion par Constance d'Aragon opposeraient un démenti à l'attitude que la Chronique de Pierre IV prête à cette princesse. Suivant ce document⁸, c'est elle-même qui aurait dévoilé à son frère, le «Cérémonieux», les projets de trahison nourris (?) par le roi de Majorque à l'occasion de l'entrevue de Barcelone.

Il n'est pas inutile enfin d'examiner une opinion d'A. Pagès⁹ sur la sincérité des sentiments de la reine. Il écrit : «Il est peu conforme aux pratiques de l'amour courtois qu'un mari ait été l'amant de sa femme». Il conjecture, en outre, que le mot : *mairitz* (vers 29) pourrait être une forme, avec aphérèse, de : *amairitz* (amante) ; toutefois il n'é-

4. Nous donnons les variantes du *Décameron* à la suite du texte de Ve Ag. Voir la note de Jeanroy, *Hist. litt.*, p. 18 (note 2).

5. *Repertori de l'Antiga Literatura catalana, La Poesia*, Barcelona, 1932, p. 307.

6. *Cronica cat. de Pierre IV...*, chap. III, p. 120 ss.

7. Voir : D'Aigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier...* I, p. 211, ss.

8. *Cronica cat. de Pierre IV...*, p. 124. Ce document doit, à ce sujet, être utilisé avec précaution, puisqu'il a été inspiré — sinon rédigé — par Pierre IV.

9. *Les poésies lyriques de la traduction catalane du Décameron*, «Annales du Midi», tome XLVI, 1934, p. 204.

voque cette hypothèse que pour l'écartier, puisque le poème est l'oeuvre d'une femme. Nous sommes évidemment d'accord avec Pagès sur ce point. Mais nous ne pensons pas, comme lui, que l'expression d'un sentiment personnel «peu conforme aux pratiques de l'amour courtois» ait été impossible, même au XIV^e siècle. Constance, reine et catalane, n'était pas une poétesse professionnelle strictement attachée à des conventions «de métier». Au demeurant, est-il rationnel de voir toujours et systématiquement dans une oeuvre lyrique médiévale un simple exercice de style et de versification? Pour nous, cette attitude découle d'une de ces «légendes érudites» dont on a parlé. Conservons donc la leçon : *mayritz* = *maritz* ; elle s'accorde parfaitement avec l'inspiration générale du poème, et les séjours de Jacques II en France peuvent logiquement la faire admettre.

DESCORT

Avertissement: Nous acceptons l'appellation de «descort» proposée par A. Pagès (*La poésie fr. en Cat.*, p. 145, note 2), tout en notant avec A. Jeanroy (*Hist. litt. de la France*, tome XXXVIII, fasc. I, p. 17, note 2) que «le descort n'est jamais terminé par une tornade». L'essai de restitution de la structure métrique tenté par A. Pagès («*Annales du Midi*», tome XLVI, 1934, p. 203-204 et 206-208) demeure, comme l'avoue cet érudit lui-même, entièrement et purement conjectural, malgré toute son ingéniosité ; «il est impossible — écrit justement Jeanroy — de ramener à la même forme les deux couplets dont se compose la pièce, et la tornade ne correspond à la fin ni de l'un ni de l'autre». Devant cette incertitude, nous respectons strictement la présentation du manuscrit.

Manuscrits: Ve Ag, 97 (numérotation de la photocopie qui nous a été communiquée). J. Massó-Torrents (*Bibliografia...*) désigne ce manuscrit par le sigle «H^o». Nous n'avons pu consulter le ms «q» (Sigle de J. Massó-Torrents, *Bibliografia...*), dont nous donnons les variantes d'après l'édition du *Décameron* catalan.

Editions: Milá y Fontanals, *Poètes lyriques catalans*, «Revue des Langues Romanes», tome XIII, 1878, p. 66 (Ve Ag) ; réimp. dans *Obras...*, tome III, p. 457 ; J. Massó-Torrents, *Trad. cat. del Decameron*, «Bibliotheca hispánica», vol. XIX, 1910, p. 61 (q) ; réimp. de la collection «Els Nostres Clàssics», Barcelona, 1926, tome I, p. 150 ; A. Pagès, *Les poésies lyriques de la traduction catalane du Decameron*, «Annales du Midi», tome XLVI, 1934, p. 203-204 et 207-208.

Texte: Ve Ag.

La Reyna de Mallorques

Ez yeu am tal qu'es bo e belh,
e suy gaya co'l blanch *oselh*
que, per amor, criá son chant,

2. solelh. Milá (*op. cit.*), suivi par Pagès, corrige : *auzelh*. La forme catalane, que nous adoptons, nous paraît paléographiquement préférable.

e suy senyora e capdelh,
 e *ceylh* qu'eu am[e] nos n'apelh : 5
 car, sus totes, suy mils aman
 que xausit ay lo pus presan
 e'l mils del mon, e l'ame tan
 quez, en pensan lo cuey veser
 e car tener ; 10
 e cant no's ver,
 un desesper me fer tan *gran*
 cant lo say lay ves *Ffrança*;
 L'anyoramen e'l gran desir
 qu'yeu ay per vos *me* cuyd-alcir, 15
 mon dols senyor e car ;
 e bien liey poray tost morir
 per vos, qu'yeu am tant e desir,
 si breu *deçay* nous vey tornar ;
 que tant me tarda l'abressar 20
 e'l raysonar
 e tota res ;
 e cant me pens que'us n'etz anats
 e no tornats,
 e quan lunnyat vos etz, 25
 desesperatz caix viu mon cor ;
 per pauch no mor
 si breu no n'ay guirença !

Tornada

Merce, mairitz, que sufren pas
 los mals que m dats, e donchs tornats, 30
 que nulh tresor
 no val un cor
 que per vos mor,
 ab amorosa pença.

5 eu ueylh. Milá : «eu vueylh qu'eu amor nos n'apelh». A. Pagès : «e celh qu'eu am no s'en apelh». Nous corrigeons d'après la leçon de «q».

12. gen. Nous corrigeons comme Milá et Pagès. 13. ffranca. 15. ma. 16. Pagès : «mon dolç senyor e [amich] car». 19. decay. 23. Pagès, pour les besoins de son essai de restitution métrique, corrige : «e c. m. pes».

34. Le copiste, au lieu de *pença*, avait d'abord écrit *parença*, mot qu'il a raturé. Variantes de «q» (les treize premiers vers)

1. eu am tal que c. b. e b. 2. com l'auzel. 5. e sell qu'eu am no se n'apel. 6. car s. t. sou. 7. que xausiray. 8. eu l'am tant. 12. m. f. tant gen. 13. quant lo say en la dança.

TRADUCTION

J'aime tel qui est bon et beau ; je suis joyeuse comme l'oiseau blanc qui, par amour, crie sa chanson, et je suis Dame et je règne¹ — et que celui que j'aime ne se le reproche pas, car, au-dessus de toutes les autres, je suis la mieux aimante ! J'ai choisi le plus digne, le meilleur du monde, et je l'aime tant que, par la pensée, je crois le voir et le chérir. Et, comme ce n'est pas vrai, un si grand désespoir me frappe — lorsque je le sais là-bas, vers la France ! La nostalgie et l'immense désir que j'ai pour vous risque de me tuer, mon doux et cher Seigneur. Et peut-être² pourrai-je bientôt mourir pour vous, que j'aime et désire tant, si je ne vous vois promptement revenir ici, tellement se font attendre les étreintes, et votre entretien et toutes choses ! Et lorsque je pense que vous êtes parti et que vous ne revenez pas, et parce que vous vous êtes éloigné, mon coeur vit quasi désespéré ; il s'en faut de peu que je meure si je n'ai bientôt quelque secours. Grâce, mon époux, car je supporte en souffrant³ les maux que vous me donnez ; aussi, revenez, car nul trésor ne vaut un coeur qui se meurt pour vous dans une amoureuse pensée !

1. Nous voyons dans *capdelh* la première personne de l'indicatif présent de *capdelhar*, ce qui nous permet, compte tenu de l'atmosphère du poème, de traduire par : « je règne ». Toutefois, comme nous le suggère le professeur J. Mouzat, il faut peut-être voir ici le substantif *capdelh* (Lévy, Pétit, *op. cit.*, p. 102, maîtresse, patronne).

2. Pagès (*op. cit.*, p. 207, note) traduit *liey* par « *estranhament* » (*lieu, leu*). Il s'agit plus vraisemblablement de : *ben leu* (peut-être).

3. Nous comprenons : *suffren pas* (de : *passar*), mais on peut aussi lire : *suffr' en pas* (pour : *patz*), et traduire : « je souffre en paix, c'est à dire : sans me plaindre ».